

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DES EXPERTS-COMPTABLES

LFRANCILIEN

N°108 | AVRIL 2021

10

Participer

LES PREMIERS MOIS
D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA CELLULE "SOUTENIR
VOS CLIENTS EN DIFFICULTÉ"

12

Découvrir

LA FIDÉLISATION
DE VOS COLLABORATEURS

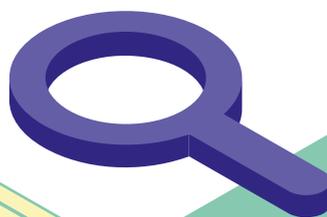
38

S'inspirer

LA COMMISSION PARITÉ,
DIVERSITÉ, INCLUSION
PRÉSENTE "SUR LES BANCS
DE L'ÉCOLE"

DOSSIER

Examen de CONFORMITÉ FISCALE



Experts-Comptables,
Ensemble, conjuguons le futur dès à présent.



 Terra Gestion
Il n'y a pas que des chiffres entre nous.

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons risque fort de causer de graves turbulences dans le tissu économique des PME et TPE que nous accompagnons. Certaines d'entre elles sont dans une extrême fragilité et seuls les dispositifs d'aides et de soutien mis en place par le gouvernement leur permettent de tenir encore. La situation risque de se dégrader fortement dès lors que ces dispositifs arriveront à échéance. Dans ce monde qui bouge vite : **anticiper, accompagner et prévenir sont au centre de nos actions.** C'est dans ce moment où ils en ont le plus besoin que nous devons continuer à travailler ensemble dans un esprit attentif et bienveillant afin d'épauler nos clients et adhérents dans leurs activités. **Les équipes de Terra Gestion restent à vos côtés pour y parvenir.**

PARIS: 33, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS • Tél. : 01 42 65 41 64 • contact75@terragestion.com
MELUN: 259, rue Pierre-et-Marie-Curie CS 10088 Vaux-le-Pénil 77007 MELUN cedex • Tél. : 01 64 79 76 00 • contact77@terragestion.com
ÉVRY: 3, avenue du Général-de-Gaulle CS 70328 Lisses 91021 ÉVRY cedex • Tél. : 01 84 18 00 10 • contact91@terragestion.com
AUXERRE: 23 boulevard Davout 89000 AUXERRE • Tél. : 03 86 42 07 07 • contact89@terragestion.com

L'FRANCILIEN

03. Édito

PARTICIPER

06. FLASH BACK
Un premier trimestre sur les chapeaux de roues

07. AGENDA
Les rendez-vous à venir

09. VIE DES COMMISSIONS
Exercice illégal
Soutenir vos clients en difficultés
Zoom sur les CIP en Île-de-France

DÉCOUVRIR

12. TÉMOIGNAGE
Fidélisation de vos collaborateurs

18. INNEST
La 2^e promo d'INNEST s'apprête à faire sa rentrée !

21. FORMATION
L'ACE devient... Sup'Expertise Paris !

SE TRANSFORMER

22. DOSSIER
Examen de conformité fiscale

PROGRESSER

30. CENTRE D'AFFAIRES
LUCA, le centre d'affaires de la profession !

34. ACTU JURIDIQUE
L'expert-comptable face aux liquidations judiciaires

Contrôle qualité : la réforme continue

S'INSPIRER

38. ASSOCIATIONS
Sur les bancs de l'école
Experts-comptables sans frontières

Nouvelle formule

06.

11.

DOSSIER

Examen de
CONFORMITÉ
FISCALE

22.

30.

39.

- › **E.U.R.L.** au capital de 350 000€
- › **RCS** N° Paris B417 494 739 APE 741C
- › **ISSN** - N°1287 - 4140
- › **TVA intracommunautaire** FR 53417494739
- › **Diffusion** 11 500 exemplaires
- › **www.oec-paris.fr** 01 55 04 31 33 50, rue de Londres 75008 Paris
- › **email** lefrancilien@oec-paris.fr
- › **Directeur de publication** Laurent Benoudiz
- › **Comité de rédaction** Aïcha Amejjoud Laurent Benoudiz Mickaël Brun Amélie Deraedt Isabelle Faujour Caroline Hélin Stéphanie Laporte Marjorie Lohez Julien Philip Christine Roca Virginie Roitman Anaïs Samba Jérémy Younes
- › **Conception graphique & maquette** Julie Marie
- › **Crédits photos** David Abitbol iStock Steven Jimel Christophe Lebedinsky ECSF
- › **Impression** YD Print
- › **Régie publicitaire** APAR 01 41 49 02 90

La création de Sup'Expertise Paris est le début d'une grande aventure.

Nous vous annonçons la création de l'école de la profession dans le numéro 106 du Francilien de novembre 2020 dans le dossier spécial intitulé « **Le campus du chiffre : l'école de la profession** ». Cette ambition portée par votre conseil régional prend forme de jour en jour.

La première étape, le rapprochement avec l'association ACE, premier CFA d'Île-de-France dans les métiers de l'expertise comptable, s'est matérialisé en septembre 2020, après plus de trois années de discussions et d'échanges avec l'équipe dirigeante de l'ACE.

Début avril 2021, les équipes du siège social et du centre de bilans et de développement des compétences de l'ACE emménagent au 50 rue de Londres, l'ACE conservant évidemment son campus de 3 000 m² situé dans le 18^e arrondissement de Paris.

Ce rapprochement entre l'ACE et l'Asforef donnera ainsi naissance à **Sup'Expertise Paris, l'école supérieure des métiers de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil** (voir page 21).

Dès la rentrée de septembre 2021, en plus de ses filières en alternance l'ACE ouvrira ses premières classes de DCG en formation initiale, avec pour objectif de délivrer également à terme son propre diplôme.

Fruit d'une longue réflexion nourrie par plusieurs études sur les métiers de demain et les attentes de nos cabinets, ce diplôme offrira une formation DCG/DSCG enrichie et complétée pour mieux répondre aux besoins de nos cabinets, de nos clients et de nos collaborateurs.

À terme, c'est une reconnaissance de Grande École que vise Sup'Expertise Paris, ainsi qu'un diplôme offrant toutes les équivalences possibles avec le DCG et le DSCG.

Note ambition est de faire de Sup'Expertise Paris l'école de management spécialisée dans les métiers de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil, l'école de référence en matière d'accès à notre profession grâce à son **excellence pédagogique**.

L'existence d'une école de premier plan dans le giron de l'Ordre des experts-comptables permettra de **renforcer l'attractivité de la filière** de formation vers les métiers du chiffre. Nous souhaitons ainsi créer une dynamique qui entraîne dans son sillage l'ensemble des écoles et des formations universitaires car, reconnaissons-le, notre institution n'a que rarement été au premier plan de l'attractivité auprès des jeunes bacheliers qui cherchent à s'orienter. En réalité, l'essentiel de la promotion des parcours, du cursus, de la richesse de la formation et de la diversité des emplois auprès de ce jeune public a été confié aux seules écoles publiques et privées. L'engagement de l'institution à travers Sup'Expertise Paris dynamisera tout l'écosystème de la formation au bénéfice de l'ensemble des écoles et de nos futurs collaborateurs et confrères.

Peut-on se plaindre d'un déficit d'attractivité et de la pénurie de talents lorsque l'institution est quasi-absente du premier contact avec les écoliers à la recherche d'une orientation ?

Renforcer l'attractivité de la filière passe aussi par une reconnaissance de l'excellence de notre formation. Comment comprendre qu'il existe, par exemple, des écoles d'ingénieurs de premier plan formant aux métiers du bâtiment et des travaux publics contrôlées par les fédérations professionnelles, des écoles de commerce d'excellence contrôlées



Ce rapprochement entre l'ACE et l'Asforef donnera ainsi naissance à Sup'Expertise Paris, l'école supérieure des métiers de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil.



par les CCI et qu'il n'existait pas encore d'école de référence formant les professionnels de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil contrôlée par notre institution ?

Avec 21 000 professionnels, 150 000 collaborateurs dans nos cabinets et des centaines de milliers de praticiens de la comptabilité et de l'audit dans toutes les entreprises formées à la matière comptable, cette absence est un manque criant qui interpelle.

Ce qui est encore plus surprenant, c'est que ce ne sont pas **les atouts** qui manquent à la filière ! On peut en effet voir le verre à moitié vide et regretter la technicité de notre formation, sa longueur et ses difficultés... Mais il faut aussi voir le verre à moitié plein : une formation unanimement reconnue pour sa **qualité**, une formation délivrant des **diplômes opérationnels** à tous les niveaux, du bac professionnel au DEC, en passant par les BTS, Licence Pro, DCG et DSCG, une formation ouvrant la porte à une exceptionnelle **diversité de ses modes d'exercices** et enfin, une formation qui ne connaît pas le chômage et où les **salaires** tant à l'embauche, à la sortie de l'école, qu'après quelques années d'expérience n'ont rien à envier à de très nombreuses écoles de commerce.

Enfin, et ce numéro du Francilien s'en fait largement échos (voir page 12), le statut du collaborateur dans un cabinet libéral est depuis longtemps bien différent de ce qu'il pouvait être par le passé : diversité des missions, responsabilité rapide, liberté d'aménagement de son temps, horaires modulés très loin des excès qu'on a pu connaître mais surtout, un emploi à l'opposé des si fameux « *bullshit job* » dont le salarié peine à comprendre le sens et la valeur ajoutée qu'il apporte. En contact permanent avec des dirigeants et des créateurs d'entreprises, à leurs côtés pour les accompagner dans leurs projets, **nos collaborateurs comprennent le sens de leur engagement** et vivent la satisfaction de l'utilité de leur travail. Les marques d'estime et les remerciements adressés par nos clients durant la période de Covid ont renforcé ce sentiment d'agir dans l'intérêt du plus grand nombre !

Le plus beau job possible, parce qu'il permet à chacun de choisir son mode d'exercice (en indépendant, en cabinet seul ou associé, dans des structures de toutes tailles, en entreprise...), parce qu'il offre une rémunération attrayante et parce qu'il est porteur de sens, c'est celui permis par notre formation. Celle-ci mérite une école d'excellence !

PAR LAURENT BENOUDIZ
PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

@lbenoudiz

L'Ordre à votre écoute

Vous souhaitez joindre les permanents du conseil régional de l'Ordre ? Ils sont là pour vous ! Tous les collaborateurs se mobilisent pour vous accompagner le mieux possible tout au long de l'année.

Retrouvez les contacts directs de chaque service et collaborateur :
<https://www.oec-paris.fr/actualite/lordre-votre-service>
Pour un traitement plus rapide et efficace, merci de privilégier autant que possible le mail.

Un premier trimestre sur les chapeaux de roues

Loi de finances 2021

Le 11 janvier 2021, l'Ordre francilien animait une conférence sur la Loi de Finances, le rendez-vous des experts-comptables et des notaires franciliens.

Cet événement a pris la forme d'un webinaire retransmis depuis le théâtre Mogador et a comptabilisé plus de 2 000 participants. Au programme de cette présentation, une analyse des mesures concernant les particuliers, la fiscalité des entreprises et les relations avec l'administration, avec comme toile de fond la question « Quel budget pour soutenir et relancer l'économie française ? ». Les intervenants ont pu échanger sur les principales nouveautés fiscales pour l'année à venir.



L'Ordre accompagne l'évolution des compétences et l'avenir de la profession

Le 2 février dernier, Laurent Benoudiz, président du CROEC Paris, et Philippe Barré, expert-comptable et commissaire aux comptes, ont présenté aux directeurs des écoles proposant un parcours débouchant sur l'expertise comptable, un webinaire sur l'étude prospective « Quels métiers demain ? », menée par le think tank Les Moulins.

Actuellement, l'Ordre francilien réfléchit par le biais d'un groupe de travail à la manière de préparer les collaborateurs de demain à la mutation de la profession. L'objectif est d'intégrer de nouvelles missions et compétences liées à l'évolution du métier dès la formation initiale.

Le groupe de travail évoque les actions suivantes : la mise à disposition d'un catalogue de formations à destination des cabinets, l'organisation d'ateliers et de conférences destinés aux experts-comptables et aux experts-comptables stagiaires pour les sensibiliser aux nouveaux enjeux de la profession, la création d'une enquête relative aux nouvelles missions de l'expert-comptable et enfin développer un partenariat fort afin de créer une instance pluridisciplinaire réunissant tous les acteurs du développement des compétences (CSO, CRO, Asforef, opco Atlas, CFPC, syndicats...). En somme, le but est de sensibiliser les confrères et consœurs en devenant aux mutations qu'est en train de connaître la profession, parmi lesquelles notamment l'automatisation de la production, la banalisation de l'offre historique des cabinets, la nécessité de développer de nouvelles missions pour maintenir l'activité, ou encore l'obligation d'adapter les compétences de ses collaborateurs pour réaliser ces nouvelles missions.

Les rendez-vous à venir

Découvrez les événements à venir : entre matinales, conférences ou RDV au 50... L'Ordre organise de nombreuses manifestations pour vous informer sur l'actualité réglementaire, l'évolution de la profession ou les services et outils.

AVRIL

RDV au 50

JEUDI 15 AVRIL 2021

En visio

Rdv déontologie sur les différentes responsabilités de l'expert-comptable (civile, pénale et disciplinaire).

Matinale Associations

MARDI 27 AVRIL 2021

En visio

Les ressources des associations en 2021 : quels enjeux ? L'impact de la crise Covid sur les financements, l'application du plan de relance aux associations, la mobilisation des contributions volontaires en nature en contexte Covid.

MAI

Grande soirée de Kick off INNEST

MARDI 4 MAI 2021

En visio

Soirée des bêta-testeurs. Présentation des startups et mise en relation des bêta-testeurs et des startups.

RDV au 50

MARDI 11 MAI 2021

En visio

Commission Assistance confrères : Comment l'Ordre accompagne les confrères en difficultés et rôle du comité Solidaire.

Conférence commission Attractivité

JEUDI 20 MAI

En visio

Expertise comptable & Commissariat aux comptes. L'avenir des jeunes en cabinet 2.0.

JUIN

Club Patrimoine

DU 1^{ER} AU 3 JUIN 2021

en présentiel* à paris et en département le 1^{er} juin 2021

Lieu : Verso, 52 rue de la Victoire, 75009 Paris

Dutreil : de solides avancées.

Matinale transmission

MARDI 8 JUIN 2021

En visio

L'expert-comptable au cœur de la relation entre cédant et acquéreur.

RDV au 50

MERCREDI 9 JUIN 2021

En visio

Rdv résolution des litiges : litiges, l'Ordre vous accompagne.

Conférence club DAF externalisé

JEUDI 10 JUIN 2021

Disponible en live et en replay sur le workplace du club

Crise et rebond : quelles opportunités ?

Les journées du e-recrutement

JEUDI 17 ET VENDREDI 18 JUIN 2021

En ligne sur Seekube

Programme et inscriptions sur oec-paris.fr

* Ces événements pourront se transformer en webconférences si le contexte sanitaire l'exige.

Allo Impôt

DU 25 AU 28 MAI

Nocturnes les 25 et 27 mai
Comme chaque année Allo Impôt reprend du service grâce à vous, si vous souhaitez participer à cette opération citoyenne, vous pouvez contacter Corinne Rebaa : crebaa@oec-paris.fr

RENFORÇONS NOTRE PARTENARIAT POUR ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DANS LEUR QUOTIDIEN



CE QUE NOUS VOUS APPORTONS :

- Une documentation ciblée et actualisée en temps réel.
- Un référent unique pour la gestion de vos dossiers.
- Des réunions d'information sur des thèmes techniques d'actualité, en présentiel ou en webinaire, et des conférences.
- Une expertise dans les secteurs professionnels tels que l'artistique, l'enseignement, le juridique, le technique, le médical et le paramédical.
- Un accès à tous nos services en ligne sur un espace personnel sécurisé.

ET POUR VOS CLIENTS BNC :

- La non majoration fiscale de 15% de leurs bénéfices.
- Un accompagnement dans leurs obligations administratives, fiscales et comptables.

Et d'autres avantages à découvrir sur notre site internet.

L'ARAPL, UN RÉSEAU NATIONAL DE 130 000 ADHÉRENTS

ARAPL ILE DE FRANCE - 15 BIS, RUE JEAN BAPTISTE PIGALLE - 75009 PARIS | [t](#) [f](#) [in](#) [@](#) @araplidf

TÉL. : 01 53 70 65 65 - FAX. : 01 53 70 65 66 @ CONTACT : ARAPLIDF@ARAPLIDF.ORG

POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR WWW.ARAPLIDF.ORG

Focus sur les condamnations obtenues par la commission Répression de l'exercice illégal

PARIS, 4 FÉVRIER 2021

Prévenu 1

- > 10 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant deux ans avec obligation de justifier d'une activité professionnelle et du paiement des sommes dues au trésor public et à l'Ordre des experts-comptables
- > 5 000 € d'amende
- > interdiction d'exercer une activité comptable et d'expertise comptable pendant 2 ans

Prévenu 2

- > 8 mois d'emprisonnement avec sursis simple
- > 5 000 € d'amende
- > interdiction de gérer pendant deux ans

Prévenu 3 (personne morale)

- > 10 000 € d'amende & 5 000 € de DI au bénéfice de l'Ordre

PARIS, 2 FÉVRIER 2021

Prévenu

- > 7 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 2 000 € d'amende

BOBIGNY, 30 SEPTEMBRE 2020

Personne physique

- > 12 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 10 000 € d'amende

Personne morale

- > 30 000 € d'amende

PARIS, 21 SEPTEMBRE 2020

Prévenu n° 1

- > 6 mois de détention aménagée (port du bracelet électronique)

Prévenu n° 2

- > 7 000 € d'amende

Personne morale

- > 20 000 € d'amende
- > Interdiction de gérer pendant 5 ans pour les deux prévenus

CRÉTEIL, 28 MAI 2020

Prévenue n° 1

- > 6 mois d'emprisonnement avec sursis
- > 3 000 € d'amende

Prévenue n° 2 (expert-comptable)

- > 6 000 € d'amende

CRÉTEIL, 14 MAI 2020

Prévenu n° 1

- > 10 mois d'emprisonnement avec sursis

Prévenu n° 2 (expert-comptable)

- > 10 mois d'emprisonnement avec sursis

Haute jurisprudence



Rejet du recours en cassation d'un illégal qui a externalisé la production de la comptabilité au Maghreb via un site internet pirate

Le 14 juin 2019, la Cour d'appel de Paris avait confirmé la déclaration de culpabilité de Monsieur X du chef d'exercice illégal de la profession d'expert-comptable. C'est ainsi que la peine de 8 mois d'emprisonnement avec sursis simple avait été maintenue, tandis que la cour avait par ailleurs prononcé une peine complémentaire d'interdiction d'exercice dans le domaine comptable.

Le 6 janvier 2021, la chambre criminelle de la Cour de cassation rejetait le pourvoi de l'illégal. Cette décision est très importante car elle s'inscrit dans la lignée de celle qui avait été rendue dans un dossier précédent et sanctionne donc les illégaux qui se croient bien fondés à externaliser la tenue comptable à l'étranger. Désormais il existe une jurisprudence claire de la Cour d'appel de Paris sur cette question.

« Soutenir vos clients en difficulté » : retours d'expérience

Dans un contexte de crise sanitaire où les difficultés des entreprises persistent. La cellule est intervenue à plusieurs reprises pour mettre en contact les experts-comptables avec un juge consulaire du tribunal de commerce du lieu d'activité du client. Présentation de 2 cas de figure rencontrés au cours des premiers mois d'accompagnement.

1^{RE} SITUATION

Un expert-comptable accompagne depuis plus de 6 ans un chef d'entreprise qui a une société sous une forme d'EURL sans aucun salarié. Le secteur d'activité de la société est le voyage, elle subit une forte baisse d'activité au regard de la crise sanitaire. À la suite d'un contrôle fiscal, la société es-sue un redressement et a également une dette auprès de l'Urssaf.

Le juge consulaire a conseillé à l'expert-comptable de mettre momentanément la société en sommeil afin de clôturer les différents litiges en cours avec l'administration fiscale et l'Urssaf. La société devra ensuite être mise en liquidation au regard de la situation économique de l'EURL. Le juge consulaire a pu indiquer les démarches à suivre pour ce faire.

L'AVIS DE VOTRE CONFRÈRE

“
L'entretien téléphonique s'est très bien passé, le juge consulaire a été d'une grande qualité d'écoute et a su partager son expérience. Je suis très satisfait d'avoir sollicité l'aide de la cellule d'accompagnement de l'Ordre pour m'aider à conseiller au mieux mon client. Je pense également le diriger vers le CIP afin qu'il puisse avoir un second avis sur sa situation.”

Dans ces deux cas, malheureusement la situation des clients était déjà irrémédiable. La cellule peut vous aider à établir un « diagnostic » rapidement sur la situation de l'un de vos clients. Elle peut également vous permettre de détecter les premiers signes de difficultés et d'agir dans un cadre de prévention.

La cellule d'accompagnement se décline depuis mars 2021 au format newsletter pour répertorier les différentes questions que vous êtes amenés à vous poser en tant qu'expert-comptable ou commissaire au compte.

2^E SITUATION

Un expert-comptable accompagne un avocat sous forme de SELARL qui a de nombreux retards de paiement en termes fiscal, social, et un redressement de TVA.

Il a pu échanger sur la situation de son client afin de voir s'il était possible de demander une procédure amiable. Cependant le passif était beaucoup trop important pour une telle procédure. Le juge consulaire a estimé qu'au regard de la situation économique il faudrait directement ouvrir une liquidation judiciaire, mais auprès du tribunal judiciaire car il s'agit d'une SELARL.

L'AVIS DE VOTRE CONFRÈRE

“
J'ai pu voir avec le juge consulaire des notions que je connaissais mais que je n'avais plus utilisées depuis un certain temps. C'était un très bon rappel des procédures préventives et collectives.”

Elle abordera chaque mois une thématique différente, toujours liée aux difficultés des entreprises. Cette newsletter participe notamment au fait de démystifier l'ensemble de ces procédures au travers de questions-réponses succinctes.

Retrouvez l'ensemble des questions sur le site oec-paris.fr.

Contact de la cellule : soutenirvosclients@oec-paris.fr ou 01 55 04 31 78

SOUTENIR
VOS CLIENTS
EN DIFFICULTÉ

Zoom sur les CIP en Île-de-France

Les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises d'Île-de-France se mobilisent afin d'accompagner les chefs d'entreprise dans leurs difficultés de dirigeants. Ils s'inscrivent désormais dans un dispositif plus large d'aide au niveau régional : les Smart services.

Smart services de la région Île-de-France :

Les CIP accompagnent les chefs d'entreprise dans leurs difficultés de dirigeants grâce aux rendez-vous organisés tous les 3^e jeudis du mois avec un trio d'experts : un avocat, un expert-comptable ou commissaire aux comptes, et un ancien juge consulaire. Dispositif encore peu connu du grand public, il s'inscrit désormais au sein des Smart services de la région Île-de-France.

Les CIP d'Île-de-France se sont réunis afin de communiquer plus largement auprès des chefs d'entreprise dans le cadre du dispositif « Assist Entreprise ». Cette nouvelle plateforme permet aux chefs d'entreprise de trouver l'interlocuteur le plus adapté selon ses difficultés. Ce service est une première en matière de soutien aux entreprises car il réunit l'ensemble des acteurs investis et met en commun tous les dispositifs d'aides sur une même plateforme. L'utilisateur peut soit avoir accès à un annuaire de contacts des institutions partenaires, soit préciser les difficultés auxquelles il est confronté pour identifier le service le plus adapté.

Lors de l'accompagnement de vos clients en difficulté, vous pouvez être confronté à des problématiques qui nécessitent les conseils d'un autre professionnel, n'hésitez pas à les diriger vers le CIP du lieu de son activité ou vers Assist Entreprise.



De gauche à droite : Laurent BENOUDIZ (président du CRO IDF), Michel BESSIÈRE (CIP 91), Jean Claude MORIM (CIP 77), Thierry BACQUET (CIP 75), Mélodie EBARATGAR (juriste du CRO IDF), Christian GUEGAN (CIP 78), Francis BOUCLY (CIP 92)

Les CIP d'Île-de-France (CIP 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 (en cours de formation)) se sont réunis sous la forme d'un nouveau CIP IDF afin de mettre en commun leurs moyens et actions afin de communiquer plus largement auprès des chefs d'entreprise sur les rendez-vous du jeudi.

Pour contacter le CIP de votre département

CIP 77

Président : Jean-Paul MORIM
01 64 79 76 00
contact@expertscomptables-77.com

CIP 78

Président : Christian GUEGAN
01 30 84 78 83
cipyvelines@cci-paris-idf.fr

CIP 75

Président : Thierry BACQUET
01 55 04 31 78

CIP 91

Président : Michel BESSIÈRE
01 60 86 70 00
cipessonne@gmail.com

CIP 92

Président : Francis BOUCLY
01 47 25 91
contact@cip92.fr

CIP 93

Président : Roger LABONNE
cipseinesaintdenis@gmail.com

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://bit.ly/3kTK7KJ>

Plateforme : <https://assistentreprise.smartidf.services/>

Création d'APESA Paris et APESA Seine-Saint-Denis :

La détresse d'un chef d'entreprise n'est pas seulement liée à la santé de son entreprise ou de difficultés économiques, elle peut également être de l'ordre de la détresse psychologique. Les CIP d'Île-de-France, le conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Île-de-France, l'Ordre des avocats, et bien d'autres partenaires, se sont réunis autour d'APESA France afin de lancer la création d'APESA Paris, APESA Seine-Saint-Denis et APESA Hauts-de-Seine permettant ainsi un soutien supplémentaire de proximité.



Fidélisation : les clés pour garder vos collaborateurs motivés dans la durée

Selon l'étude des rémunérations 2020 menée en Île-de-France par le cabinet de recrutement Walter People, analysée par Compta On line¹, l'élément le plus important dans la satisfaction

professionnelle serait la rémunération et les avantages (74%). Si l'on comprend l'importance de ce premier critère pour attirer de nouveaux collaborateurs, on devine en revanche qu'il est loin d'être suffisant pour les fidéliser dans la durée. Mais justement, quels sont les autres leviers de motivation des salariés ? À quels arguments sont-ils le plus sensible ? Pour le savoir, nous avons étudié les pratiques de quatre cabinets franciliens, de tailles et de profils variés : Sylva Audit & Conseil (6 collaborateurs), Audit CPA (160 collaborateurs), DBA (250 collaborateurs) et Incityz (450 collaborateurs).

Les piliers de la fidélisation

Pilier n°1 : L'ADHÉSION AUX VALEURS

Quelle que soit leur taille ou leur positionnement, les cabinets que nous avons interrogés sont unanimes : le socle fondamental pour assurer une collaboration durable entre un salarié et une entreprise est le fait d'être aligné sur les valeurs. **Pour qu'un collaborateur se sente bien et reste longtemps dans un cabinet, il faut qu'il soit en phase avec les valeurs de celui-ci.** « Les compétences techniques peuvent toujours s'acquérir, se développer. L'état d'esprit, lui, ne peut pas se changer, affirme Stéphanie Laporte, fondatrice du cabinet Sylva Audit & Conseil. Nous avons travaillé avec un cabinet pour mettre par écrit notre raison d'être et nos valeurs fondamentales. Depuis, nous veillons à recruter des collaborateurs qui y adhèrent pleinement. » Même son de cloche chez DBA : « Les 4 fondateurs de DBA se sont associés sur la base de valeurs communes très fortes et aujourd'hui encore ce système de valeurs – "notre ruche" – irrigue toutes nos décisions stratégiques. Il est donc essentiel que les collaborateurs s'y reconnaissent. »

Parmi les valeurs que l'on retrouve souvent dans ces cabinets en pleine croissance, l'honnêteté et la confiance réciproque. Cela se traduit aussi bien par le fait de pouvoir se parler franchement quand il y a un problème, que par la transparence sur les résultats et la stratégie de l'entreprise. Chez Sylva par exemple, tous les collaborateurs ont accès aux résultats et ont leur mot à dire, lors d'un point de pilotage mensuel, sur la stratégie du cabinet. Les rémunérations sont même connues de tous, chacun est libre de proposer de s'augmenter. Chez Incityz, on va encore plus loin : « Nous avons fait le choix de devenir une entreprise libérée, explique Elvire Sekloka, associée. Il n'y a plus de nombre officiel de jours de congés, chacun tient le compte de son temps de travail et travaille quand il veut, du moment qu'il remplit ses objectifs. »

Autre valeur forte, qui va souvent de pair : l'esprit entrepreneurial. Pour les cabinets indépendants, il est capital de s'entourer de collaborateurs qui se sentent pleinement responsables de la croissance de l'entreprise et ont envie d'y contribuer. Cela passe notamment par le fait de proposer de nouvelles idées et de s'engager dans leur développement. « Régulièrement, explique Diane Berthet, DRH chez DBA, nous lançons de nouveaux projets – nouvelle offre de service, refonte du site Internet... Chaque collaborateur qui le souhaite peut y prendre part, même si ça sort un peu de sa fiche

de poste initiale. » Et cela va souvent de pair avec un intérêt aux résultats, voire comme chez Incityz une distribution des parts du capital : « Sur 450 collaborateurs, une centaine au moins a le statut d'associé et perçoit des dividendes en fin d'année. »

Pilier n°2 : LA POSSIBILITÉ D'ÉVOLUTION

Quand on souhaite recruter et fidéliser des entrepreneurs dans l'âme, il va sans dire qu'il faut leur offrir des possibilités d'évolution qui les nourrissent et les stimulent. Les cabinets de taille intermédiaire sont ainsi fiers de pouvoir offrir à leurs recrues des perspectives claires et balisées et la possibilité de gravir les échelons jusqu'à devenir associés. Chez DBA, tous les collaborateurs ont ainsi accès à toutes les fiches carrière du groupe, avec le détail des compétences attendues. Chacun sait donc ce qu'il a à faire pour passer d'une étape à l'autre et peut bénéficier d'un plan de formation



Parmi les valeurs que l'on retrouve souvent dans ces cabinets en pleine croissance, l'honnêteté et la confiance réciproque.



pour atteindre ses objectifs. Chez Incityz, on anticipe même cette évolution : « Les collaborateurs chargés de la production sont dans la boucle des échanges avec les clients, ils peuvent de cette façon se familiariser petit à petit avec la relation client, rebondir sur certains points précis, jusqu'au jour où ils se sentent prêts à passer côté conseil. » Et même dans les cabinets plus petits, il est toujours possible de laisser ses collaborateurs se tester sur de nouvelles missions. « Nous veillons à encourager les initiatives de chacun et acceptons la petite part de risque qui va avec, explique Stéphanie Laporte. C'est aussi bénéfique pour les collaborateurs que pour le cabinet d'ailleurs. »

Pour permettre à ses collaborateurs de progresser et de se consacrer aux missions les plus stimulantes, le numérique est un allié précieux. « Les jeunes collaborateurs sont très sensibles aux outils utilisés dans le cabinet, explique Gaëlle Levy, responsable communication interne et externe chez Audit CPA, ils ne veulent plus faire de saisie. Il nous semble donc essentiel d'investir dans des solutions digitales. » Incityz va même jusqu'à développer ses propres applications : « en automatisant au maximum nos processus, nos collaborateurs peuvent gérer jusqu'à 100 dossiers, contre 30-40 dans les cabinets traditionnels. Ce parti-pris nous permet en plus d'attirer des entrepreneurs jeunes, ce qui séduit aussi nos collaborateurs », affirme Elvire Sekloka.

¹ Sources : <https://bit.ly/3coACPE>

**Pilier n°3 :
L'AMBIANCE DE TRAVAIL**

C'est souvent l'un des critères auxquels on pense en premier quand on parle de fidélisation, peut-être parce qu'il passe souvent par des actions plus visibles. C'est le fameux exemple du baby-foot ou des corbeilles de fruits distribuées dans les entreprises qui ont l'air « cool ». S'il ne faut pas s'y tromper et croire que quelques événements sympathiques peuvent suffire à fidéliser vos équipes, il n'en reste pas moins que mettre en place des actions pour favoriser le bien-être des collaborateurs est fondamental. « Chez Audit CPA, nous sommes très attentifs à l'ambiance. Cela passe d'abord bien sûr par des bureaux agréables, du matériel de qualité, une salle de vie spacieuse... **Nous cultivons aussi un certain nombre de rituels, importants pour la cohésion d'équipe et le sentiment d'appartenance** : un séminaire annuel dans une belle destination, une fête pour la fin de la période fiscale, pour Noël... »

Une bonne ambiance s'entretient aussi en se challengeant tous ensemble sur des objectifs communs. « Chez Incityz, nous fixons régulièrement des défis business – par exemple, déposer tant de liasses fiscales avant telle date, ou entrer tant de nouveaux clients avant la fin du trimestre – que nous sommes fiers de relever tous ensemble. » Chez Sylva, on appelle cela des « Sylathon » : « ils nous poussent à sortir de notre zone de confort, à progresser... et à continuer à nous amuser ! Nous avons d'ailleurs aussi le projet de faire ensemble le GR20. »

Bien sûr, la crise sanitaire que nous traversons a mis un coup d'arrêt à l'organisation d'événements conviviaux, et pour les cabinets, le nouveau défi consiste à cultiver le sentiment d'appartenance sans pouvoir se voir. « Certains collaborateurs pourraient se sentir isolés voire déprimés, la proximité avec leur manager est essentielle et leur rôle est capital pour garder le lien au quotidien, s'inquiète Gaëlle Levy de Audit CPA. Le rôle des managers de proximité est essentiel pour garder le lien au quotidien et détecter des signes de détresse. En complément, l'équipe RH a récemment appelé chaque collaborateur un par un pour prendre des nouvelles, et discuter de façon informelle. » Chez DBA, les collaborateurs auront bientôt accès gratuitement à une plateforme de soutien psychologique, avec un numéro vert et des ressources en ligne. « Nos collaborateurs nous donnent beaucoup, nous faisons en sorte de leur en rendre autant. »

**Comment savoir
si ça fonctionne ?**

Deux critères sont assez parlants, **le taux de turn over et l'ancienneté moyenne de vos collaborateurs sont les indicateurs les plus concrets et immédiats pour mesurer la satisfaction de vos équipes.**

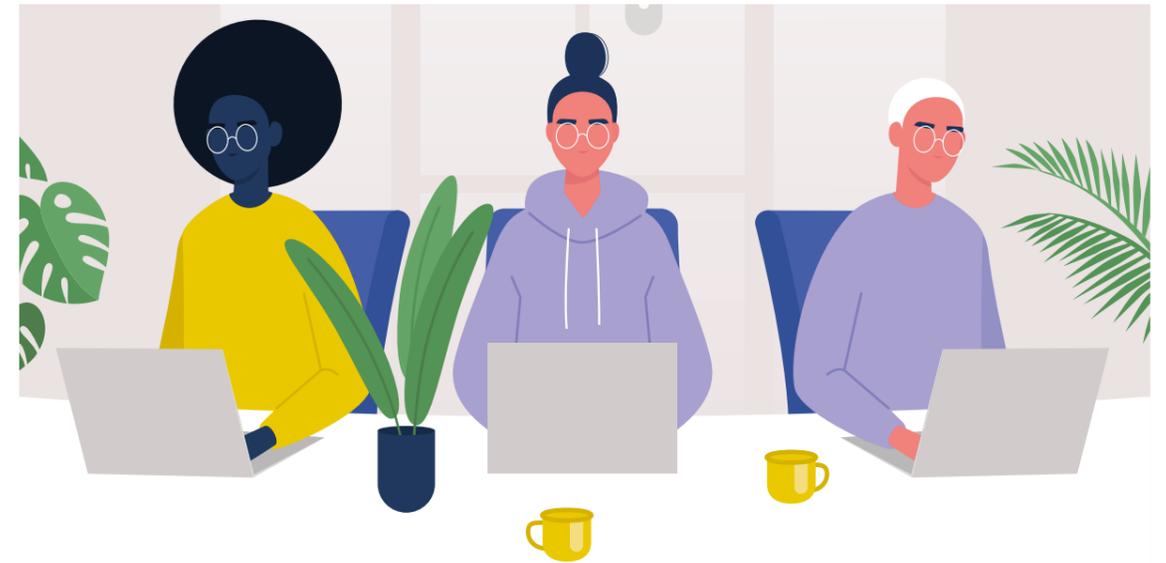
Mais tout instructifs qu'ils soient, ces chiffres ne vous renseigneront pas sur les facteurs les plus importants pour fidéliser vos salariés.

« **C'est grâce aux feedbacks que nous recevons des collaborateurs à cette occasion que nous élaborons notre feuille de route pour l'année à venir.** »

Dans une récente enquête menée par le cabinet de recrutement Fed Finance² auprès de 600 candidats et recruteurs, il est spectaculaire de noter la différence de perception entre les collaborateurs et les équipes RH en matière

de stratégie de fidélisation. Neuf décideurs sur dix affirment avoir mis en place des actions concrètes pour limiter le départ des collaborateurs, alors qu'un candidat sur deux estime qu'aucune mesure n'a été instaurée dans son cabinet. C'est dire **l'importance de sonder régulièrement ses équipes, pour mesurer leur satisfaction et leur perception des actions mises en place.** Cela passe bien sûr par le dialogue avec les managers, lors des entretiens annuels, mais aussi lors des échanges informels tout au long de l'année. En complément, il peut être intéressant de mener des enquêtes spécifiques, concentrées sur le bien-être, la satisfaction et l'engagement des collaborateurs. Il existe pour cela des solutions en ligne, comme celles de Bloom at Work ou de Supermood par exemple, qui permettent d'administrer régulièrement des sondages très courts pour « prendre le pouls de ses équipes en temps réel ».

Autre stratégie : utiliser les enquêtes proposées par les labels évaluant le bien-être et la qualité de vie au travail (Great Place to work, ChooseMyCompany, TopEmployer...). Pour Diane Berthet, « le label HappyAtWork est avant tout pour nous un outil interne plutôt qu'un levier d'attractivité, il nous permet d'évaluer chaque année l'efficacité de nos actions RH, management, formation, communication... **C'est grâce aux feedbacks que nous recevons des collaborateurs à cette occasion que nous élaborons notre feuille de route pour l'année à venir.** En utilisant le même outil d'année en année, nous pouvons mesurer très concrètement sur quels indicateurs nous progressons et sur lesquels nous devons continuer de nous améliorer. »



Le taux de réponses à ces enquêtes est d'ailleurs en soi également un très bon indicateur de l'engagement des collaborateurs. Et pour cela, pas de secret : il faut faire la preuve que l'avis des équipes sera vraiment pris en compte. « Nous présentons les résultats de l'enquête en toute transparence lors d'un séminaire, ainsi que les actions qui en découlent. Au fil des années, les collaborateurs ont bien compris que l'enquête n'était pas un prétexte pour se donner bonne conscience, et nous avons désormais un taux de retour de 90 %. » Même son de cloche chez Audit CPA, où les résultats des sondages internes sont étudiés et débattus lors du grand séminaire annuel : « Nous prenons un vrai temps pour échanger sur ce qui fonctionne bien, ce qui fonctionne moins bien, et pour imaginer ensemble des solutions pour répondre aux points d'insatisfaction », explique David Abastado, associé.

Un autre indicateur peut être intéressant à regarder pour mesurer la satisfaction de vos équipes : celui du nombre de collaborateurs recrutés par cooptation. » En effet, affirme David Abastado, qu'un salarié parle de l'entreprise à son réseau et donne envie à ses contacts de rejoindre l'équipe est la meilleure preuve qu'il se sent bien chez nous. » Et, complète Diane Berthet, « Notre taux de recrutement par cooptation augmente chaque année et pour des recrutements pleinement réussis. » Les collaborateurs savent déjà à quoi s'attendre en venant, ils ont eu un point de vue de l'intérieur et adhèrent à l'état d'esprit. Résultat : les collaborateurs recrutés par ce biais seraient eux-mêmes plus fidèles. Un cercle vertueux qui pourrait bien vous aider à résoudre du même coup vos problèmes de recrutement. Fidéliser pour mieux recruter : le combo gagnant ?

**Qu'en disent
les collaborateurs ?**



Il est certain que tous les collaborateurs ne sont pas sensibles aux mêmes arguments et que les leviers de motivation varient selon l'âge, le parcours, le moment de sa carrière. Stéphanie Beauvallet, qui vient de rejoindre le cabinet Sylva Audit et Conseil, en fait la démonstration : « Au tout début de ma carrière, j'étais attirée par les grands cabinets, par la variété de missions et de clients qu'ils peuvent proposer ; ça me semblait plus formateur pour démarrer. Ce qui m'a attiré chez Sylva après quatre ans chez un "Big", c'est l'état d'esprit, le projet entrepreneurial. J'aime la proximité avec les clients, leur apporter des réponses sur-mesure et me sentir immédiatement utile. La polyvalence des missions est aussi très motivante : il faut savoir tout faire, y compris la prospection commerciale ; les rôles sont beaucoup moins cloisonnés que dans un grand cabinet. Bien sûr, je suis également très fière d'être associée en toute transparence aux décisions de l'entreprise et de contribuer à la stratégie. Enfin, l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle, qui est aussi un critère important pour moi aujourd'hui, me semble plus facile à préserver dans un cabinet de la taille de Sylva. »



Ce serait, selon l'IBET 2019, le coût annuel moyen par employé du mal-être au travail (indemnités de départ, frais de recrutement, mais aussi perte de productivité, de compétences, d'énergie...)

² Sources : <https://bit.ly/2N6KW6g>

³ Indice du bonheur au travail, créé par le groupe de protection sociale APICIL et le cabinet Mozart Consulting : <https://bit.ly/3vihMma>

En résumé...

LES RÈGLES D'OR POUR FIDÉLISER VOS COLLABORATEURS

À faire 👍

➤ **ÊTRE AU CLAIR SUR SES VALEURS...**

ET LES PARTAGER ! : que vous ayez 2 collaborateurs ou 250, il est toujours utile de mettre par écrit ce qui fait l'ADN de votre cabinet, quelles sont les valeurs qui vous animent, votre raison d'être. Si c'est très clair pour vous, cet exercice ne vous prendra pas beaucoup de temps et sera un outil précieux à partager avec vos équipes. Et si ça ne l'est pas encore, il est temps de vous pencher sur le sujet !

➤ **FAIRE CONFIANCE À VOS COLLABORATEURS** : impliquer vos collaborateurs dans la stratégie de l'entreprise, leur laisser de l'autonomie dans la gestion de leurs dossiers ou l'organisation de leur travail est le meilleur moyen de leur donner envie de grandir à vos côtés et de prendre des initiatives.

➤ **SOLLICITER DES FEEDBACKS À 360** et se remettre en question : pour une collaboration durable, il est aussi important de donner des feedbacks réguliers à vos collaborateurs (positifs et négatifs) que d'écouter ce qu'ils ont à vous dire, leurs points de frustration comme leurs propositions d'amélioration.

➤ **INVESTIR** : on ne le dira jamais assez, investir sur vos collaborateurs – en finançant des formations, en organisant des événements conviviaux, en choisissant des outils performants, en partageant régulièrement les bénéfices... – est sur le long terme le meilleur pari que vous puissiez faire pour assurer sereinement la croissance de votre cabinet.

À ne pas faire 👎

➤ **SE CONTENTER D'ACTIONS "COSMÉTIQUES"** : non, il ne suffit pas d'installer un babyfoot ou de proposer des cours de yoga pour fidéliser les collaborateurs (mais ça ne vous empêche pas de le faire quand même !)

➤ **PROMETTRE MONTS ET MERVEILLES AUX CANDIDATS** : compte tenu de la pénurie de candidats, on peut être tenté d'enjoliver un peu la réalité du cabinet pour séduire de nouveaux talents. Vous vous en doutez, sur le long terme, c'est assurément une stratégie perdante et le meilleur moyen de perdre la confiance de vos nouveaux collaborateurs (un peu comme mettre une fausse photo de profil avant un rdv Meetic).

➤ **LAISSER VOS COLLABORATEURS LIVRÉS À EUX-MÊMES** : en ces temps de télétravail généralisé, il faut être particulièrement vigilant à entretenir le lien avec chacun de vos collaborateurs, à créer des moments informels d'échanges, à prendre son téléphone plutôt que d'envoyer un énième mail.

Pour aller plus loin et s'inspirer



En matière de capital humain, rien n'est jamais acquis et il est difficile de prédire précisément – surtout après la période inédite que nous traversons ! – quels seront les critères les plus importants demain pour attirer et fidéliser des collaborateurs. Pour challenger régulièrement votre stratégie RH, nous vous recommandons de rester en veille sur les grandes tendances sociétales grâce aux médias qui fleurissent sur le sujet. Voici nos deux préférés :

➤ **MY HAPPY JOB** : Lancé fin 2016, My Happy Job est LE webzine du bien-être au travail. Décryptages de ten-

dances, interviews, témoignages, agenda, annuaire... : c'est une mine d'informations précieuses pour comprendre les grands enjeux, glaner des bonnes pratiques ou identifier des experts de la qualité de vie au travail | myhappyjob.fr

➤ **WELCOME TO THE JUNGLE** : Bien connu des jeunes candidats en recherche d'emploi, "Welcome to the Jungle" est aussi un véritable média consacré aux évolutions du monde du travail, avec une grande variété de contenus (articles, vidéos, podcasts). Les fiches de présentation rédigées par les entreprises et cabinets qui recrutent sont également une bonne source d'inspiration pour doper votre image de marque employeur. | welcometothejungle.com



**EN
2021**

2 000 experts-comptables membres correspondants

ACTIVATEUR
[N]
FRANCE NUM

espace
**France
Gestion**

compta-online.com
s'informer - partager - évoluer

Nous préparons déjà l'« après 1,25 » avec la création de l'ESPACE FRANCE GESTION, lieu de rencontre des TPE, commerçants, artisans, professionnels libéraux ET des experts-comptables ET des fournisseurs de solutions numériques !

Première étape : **« Les rendez-vous de Sanaa », un webinar pour TOUS, un vendredi sur deux de 13 h à 13 h 30.**

Et également toute l'actualité fiscale décryptée par Infodoc-experts en visio chaque trimestre.



Rendez-vous avec Sanaa le 16 avril pour un échange avec Catherine Titi : **« E-commerce et TPE : comment réussir sa stratégie de vente en ligne ? »**

Contactez-nous ! 01 43 14 40 50 - paris@france-gestion.fr

Outre les services auxquels vous êtes à présent habitués, vous avez accès au meilleur de l'information sur notre site internet www.france-gestion.fr avec nos partenaires :

Les Echos PUBLISHING

Toute l'information économique à travers de nombreuses thématiques (social, fiscal, juridique, métiers...)

Infodoc-experts
droit fiscal, droit social et droit des sociétés

Le service d'information du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, pour toutes les actualités sociales et fiscales

Previssima
Tout sur ma protection sociale

Toute l'information, toutes les réponses à vos questions en matière de protection sociale

compta-online.com
s'informer - partager - évoluer

Le portail dédié aux professionnels du Chiffre, média communautaire 100 % digital

A très bientôt sur **www.france-gestion.fr**

FRANCE GESTION pour les artisans, commerçants et professions libérales
50 ter rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 • Tél : 01 43 14 40 50 • mél : paris@france-gestion.fr
7 rue des Chantiers - 78000 Versailles • Tél : 01 39 07 49 00 • mél : versailles@france-gestion.fr
www.france-gestion.fr

INNEST

La 2^e promo d'INNEST s'apprête à faire sa rentrée !

Pour la deuxième année consécutive, les startups proposant des solutions à destination du secteur comptable ont pu candidater au programme d'accélération de l'Ordre.

Cette année encore, un jury composé d'experts comptables spécialistes des sujets tech, de partenaires professionnels (AG2R La Mondiale, Expert & Finance et Intuit Quickbooks) et de fonds d'investissements spécialisés dans les FINTECH (BlackFin, OneRagtime et Breega), s'est réuni pour sélectionner les pépites de la 2^e promo !

Pour être retenus, les projets devaient développer des outils innovants permettant entre autres d'améliorer la performance des cabinets, l'expérience client ou l'optimisation des processus comptables et financiers dans le respect des règles de déontologie de la profession. Les startups sélectionnées vont très prochainement intégrer le programme d'accélération d'INNEST : les 8 mois d'accompagnement qui leur permettront de faire tester leur solution démarrent dès le mois de mai. Vous découvrirez bientôt quelles startups prendront la suite de Capbloc, ABCSR, Juriactes et Evaltonbiz !

LES NOUVEAUTÉS DU PROGRAMME INNEST

En 2021, la communauté de bêta-testeurs va se développer tout autrement. Durant la première promotion, tous les bêta-testeurs n'avaient pas eu l'occasion de tester l'une des solutions, et certaines startups n'avaient pas reçu les retours escomptés. Afin d'améliorer l'appariement des startups avec les bêta-testeurs, cette année, ce sont les bêta-testeurs qui auront le choix entre leurs mains.

Début mai aura lieu une grande soirée ouverte à tous les potentiels candidats au bêta-testing : experts-comp-

tables, stagiaires ou collaborateur. Cet événement sera l'occasion de découvrir en avant-première la seconde promotion d'INNEST, et de comprendre l'intérêt de leurs solutions. Les participants pourront alors choisir de s'engager pour faire partie d'un pool de bêta-testeurs pour l'une des startups.

En choisissant de rejoindre le pool de bêta-testeurs de l'une des startups, ces derniers s'engagent à effectuer jusqu'à 3 sessions de tests de 2h (pouvant prendre la forme d'un essai des fonctionnalités de la solution, d'un focus group, ou encore d'entretiens individuels), en juin, octobre, novembre, et décembre. En contrepartie, ces derniers recevront une indemnité de service de 400€ HT. Si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à vous rendre sur innest.fr/nos-experts/ afin de remplir le formulaire en lien sur le bouton « Nous rejoindre ». Vous serez alors recontacté pour participer à la grande soirée de lancement début mai.

QU'EN EST-IL DE LA PREMIÈRE PROMO ?

Envie d'en savoir plus sur les startups de la précédente promotion d'INNEST ? Connectez-vous sur la chaîne YouTube de l'Ordre et retrouvez leurs avis sur les formations, l'impact que le programme a eu sur leur business, leurs objectifs après le programme, et de quelle manière elles ont gagné en notoriété grâce à l'accélérateur francilien.

Retrouvez leur retour d'expérience sur notre chaîne YouTube : <https://bit.ly/3rev6Fp>

Les grands rendez-vous

JANVIER 2021

Lancement de l'appel à candidatures pour la seconde promotion

15 MARS 2021

Clôture de l'appel à candidatures pour la promo 2

29 MARS 2021

Jury de sélection des startups de la promo 2

MAI 2021

Début de l'accompagnement de la promo 2

RISQUES DU DIRIGEANT ET DE L'ENTREPRISE : LA PROTECTION SOCIALE, UN ENJEU POUR LEUR PÉRENNITÉ ?

LA VIE D'UN CHEF D'ENTREPRISE RESSEMBLE À TOUT SAUF À UN LONG FLEUVE TRANQUILLE. À L'IMAGE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE CELLE DE SON SECTEUR, QUI CONNAISSENT INÉVITABLEMENT DES HAUTS ET DES BAS, DES ACCÉLÉRATIONS ET DES RALENTISSEMENTS. À L'IMAGE DES ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION QUI NE CESSENT DE CHANGER LA DONNE, EN MATIÈRE FISCALE NOTAMMENT.



STÉPHANE MARIE
Responsable régional auprès des professions de conseils
Direction régionale
Paris - Île-de-France

Les dirigeants font souvent apparaître comme prioritaires des risques qui mettent en péril l'activité et le patrimoine de l'entreprise (risque client, risque d'interruption d'activité par perte d'exploitation dû à du matériel cassé etc.) Mais, si les problématiques qui se situent au niveau de l'entreprise sont majeures, elles sont également très sensibles au niveau personnel pour le dirigeant qui a besoin d'avoir une visibilité sur les conséquences des aléas de la vie en matière d'incapacité, d'invalidité et de décès sa famille, son entreprise et ses associés.

Mais comment garantir au dirigeant une protection sociale adaptée ?

Il existe des solutions pour le protéger contre les risques inhérents aux aléas de la vie durant son activité entrepreneuriale. Pour le protéger, pour protéger ses proches et pour protéger son entreprise et ses associés, malgré tout, d'une absence non prévue.

Tout dirigeant bénéficie en principe d'une protection sociale minimale, sauf les dirigeants ayant opté pour le statut d'assimilé salarié et ne se versant aucune rémunération, qui ne sont pas tenus de cotiser et qui n'ont donc pas droit à une couverture sociale au titre de leur mandat non rémunéré. Cependant, cette protection minimale ne couvre pas tous les risques, sociaux, économiques, judiciaires, auxquels le dirigeant est exposé dans le cadre de son activité. Le montant des couvertures existantes reste par ailleurs souvent insuffisant pour répondre aux besoins du dirigeant ou de ses ayants-droits en cas de survenance du risque.

Il est donc essentiel pour tout dirigeant d'évaluer la protection dont il bénéficie face aux risques potentiels auxquels il est exposé compte tenu de l'activité de son entreprise, de son âge, de sa situation de famille, de son état de santé... Cette évaluation permettra de définir le niveau des garanties complémentaires dont il a besoin. Garanties en termes de revenus de remplacement, notamment en cas de décès et d'incapacité/invalidité, et en termes de revenus différés, c'est-à-dire de retraite. Cet audit débouchera alors sur la définition d'une véritable stratégie patrimoniale qui pourra par exemple préconiser un changement de statut social du dirigeant et déboucher sur une optimisation de sa rémunération permettant un arbitrage pertinent entre rémunération et dividendes et la souscription des assurances complémentaires indispensables à sa situation et celle de ses proches. Un audit qui devra être renouvelé régulièrement, tant la législation évolue au même titre que les besoins du dirigeant.

Se pose alors la question de comment conseiller au mieux vos clients en fonction de leur activité, leurs besoins et leurs souhaits ?

Chez AG2R LA MONDIALE, nous mettons à votre service toute une expertise dans le domaine de la protection sociale du chef d'entreprise pour répondre aux questions de vos clients et identifier avec vous les risques qu'ils encourent ainsi que les solutions éventuelles à mettre en place pour sécuriser leur protection, celle de leur famille et de leur entreprise. Nous avons mis en place une démarche d'accompagnement globale pour déterminer, avec vous, les clients pour lesquels vous souhaitez mettre en œuvre une mission en priorité.



AG2R LA MONDIALE

TAXE D'APPRENTISSAGE

SOUTENEZ NOTRE ACTION AU QUOTIDIEN

EN NOUS VERSANT LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

[FRACTION DES 13%]



24 sites
de formation



6000 apprentis
formés du CAP
à la Licence



8 CMA au coeur
des territoires



240 000 entreprises
artisanales



Vous avez jusqu'au
31 mai 2021
pour payer en ligne sur
www.cma-idf.fr

L'ACE devient... Sup'Expertise Paris !

L'ACE, Association des Comptables – Enseignement, est une dame respectable qui fêtera cette année ses... 174 ans. Juste le bon âge pour revenir aux sources et se renouveler. Fondée en 1847 par l'Association des comptables de la Seine (ancêtre du CROEC), l'ACE franchit une nouvelle étape de son beau et long parcours en se rapprochant des experts-comptables et commissaires aux comptes d'Île-de-France.



UGO LOPEZ
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
SUP'EXPERTISE PARIS

Avec un nouveau président, une nouvelle équipe de direction, une nouvelle stratégie et... un nouveau nom, Sup'Expertise Paris affiche une ambition forte : s'imposer comme l'école d'excellence des métiers de la comptabilité, de la gestion et du management des cabinets d'expertise comptable d'aujourd'hui et de demain.

La profession comptable, qui a déjà beaucoup évolué au cours des dernières années, est aujourd'hui à l'aube de mutations sans précédents. Comme nous le rappelle la dernière étude du *think tank* Les Moulins, consacrée aux métiers de demain : compte tenu de l'automatisation grandissante de la production comptable (logiciels de plus en plus performants et arrivée imminente de la facture électronique obligatoire), « la seule issue pour les cabinets consiste à développer de nouvelles sources de revenus, c'est-à-dire de nouvelles missions. Mais, pour ce faire, les cabinets vont devoir disposer des ressources adaptées en quantité et en qualité ».

Autrement dit, les cabinets vont devoir développer de nouvelles activités (et, faire évoluer, au passage, leur modèle économique) et les collaborateurs vont devoir acquérir de nouvelles compétences et de nouvelles postures pour prendre en charge ces nouvelles missions. Des missions qui seront plus variées qu'aujourd'hui, ce qui nécessitera automatiquement des compétences plus diversifiées. Juste un chiffre pour se convaincre de l'ampleur de l'enjeu : les cabinets emploient aujourd'hui 140 000 collaborateurs dont le métier va profondément évoluer dans les années qui viennent...

Et c'est bien pour répondre à cet enjeu majeur de l'évolution des compétences dans les cabinets d'expertise comptable que l'Ordre de Paris Île-de-France s'est rapproché de l'ACE en 2020. Ce faisant, l'Ordre, en étroite collaboration avec la CRCC de Paris et leur centre de formation continue l'Asforef, sera en mesure de proposer une offre globale complète en matière de métiers comp-

tables, que ce soit en formation initiale ou continue. Toute personne désireuse de travailler dans la profession comptable pourra ainsi trouver son bonheur à Sup'Expertise Paris, la nouvelle école supérieure des professionnels de l'expertise comptable, du conseil et de l'audit.

Ce nouveau nom traduit l'ambition forte de la profession de préparer, dès la formation initiale (notamment grâce au savoir-faire reconnu de l'école en matière d'alternance) les futurs collaborateurs de cabinets, qui se consacreront de moins en moins à la production d'informations comptables (les logiciels s'en chargeront) et de plus en plus à l'accompagnement des chefs d'entreprise.

C'est dans cette optique que Sup'Expertise Paris recentre son offre sur la filière comptable et de gestion², avec deux fers de lance : une très forte réactivité grâce à un fort accent mis sur l'adaptation de ses parcours aux besoins réels des cabinets. Sup'Expertise Paris va également ouvrir dans les prochains mois son DCG en formation initiale classique et investit massivement dans l'innovation de sa pédagogie de l'alternance et dans l'ouverture à l'international.

Pour résumer, avec Sup'Expertise Paris, l'Ordre des experts-comptables se donne les moyens de piloter la formation initiale et continue des collaborateurs au plus près des besoins des cabinets de la région. C'est d'ailleurs dans cette optique que le Centre de Bilans et de Développement des Compétences de l'ACE emménage dès avril 2021, dans les locaux de l'Ordre. Sa mission : dégager des synergies avec l'Asforef afin de mieux accompagner au quotidien les cabinets dans leur gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, ainsi que dans leurs projets d'évolution des compétences et de reconversion éventuelle des salariés. Ses moyens : bilans de compétences, accompagnement à la VAE, parcours de formation certifiante etc.

Bref, Sup'Expertise Paris c'est l'assurance pour les cabinets comptables de disposer de collaborateurs aux compétences adaptées à leurs besoins d'aujourd'hui et demain.

¹ Cette étude publiée en 2020 est téléchargeable librement à cette adresse : <https://lesmoulins.club/etudes-des-moulins/>

² DCG, DSCG, BTS CG, Licence pro Comptabilité Paie, BUT GACO...

Examen de CONFORMITÉ FISCALE



UN ENJEU POUR LA PROFESSION

Après plusieurs années de discussions entre les institutions et l'administration dans le cadre de la loi PACTE, l'examen de conformité fiscale vient enfin de voir le jour. Il offre aux experts-comptables autant qu'aux commissaires aux comptes (ainsi qu'à tout autre prestataire qui le souhaite) la possibilité d'une nouvelle mission d'accompagnement et de sécurisation des entreprises. Un enjeu qui apparaît majeur pour la profession, représentant même une opportunité dont il faut se saisir sans hésiter. Alors, pourquoi est-ce si important ? Comment faire pour se positionner ? Décryptage et arguments.

L'examen de conformité fiscale : l'essentiel

Créé par le décret n° 2021-25 du 13 janvier 2021, l'examen de conformité fiscale est une prestation contractuelle, au cours de laquelle un prestataire est chargé par une entreprise de se prononcer, en toute indépendance, sur la conformité fiscale de celle-ci, en suivant un chemin d'audit de 10 points et un cahier des charges précis.

Comme détaillé dans l'annexe 1 de l'arrêté du 13 janvier 2021, l'examen de conformité fiscale (ou ECF) porte sur 10 points précis, considérés comme les éléments fiscaux les plus fréquemment contrôlés, à savoir :

- 1 la conformité du FEC au format défini à l'article A. 47 A-1 du LPF
- 2 la qualité comptable du FEC au regard des principes comptables
- 3 la détention d'un certificat ou d'une attestation individuelle de l'éditeur dans le cas où l'entreprise serait dans le champ de l'obligation prévue au 3° bis du I de l'article 286 du CGI
- 4 le respect des règles sur le délai et le mode de conservation des documents
- 5 la validation du respect des règles liées au régime d'imposition appliqué (RSI, RN...) en matière d'IS et de TVA au regard de la nature de l'activité et du chiffre d'affaires
- 6 les règles de détermination des amortissements et leur traitement fiscal
- 7 les règles de détermination des provisions et leur traitement fiscal
- 8 les règles de détermination des charges à payer et leur traitement fiscal
- 9 la qualification et la déductibilité des charges exceptionnelles
- 10 le respect des règles d'exigibilité en matière de TVA (collectée et déductible)

Qui peut en faire la demande ?

L'ECF pourra être sollicité par toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, leur secteur d'activité et leur régime fiscal.

À qui s'adresse-t-il ?

Si le décret et l'arrêté se contentent de parler de « prestataire », le site du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance précise que « ce prestataire peut être un commissaire aux comptes, un comptable, un avocat, une association de gestion et de comptabilité ou un organisme de gestion agréé. » Le fait que l'arrêté stipule que l'examen « sera effectué selon la doctrine dont relève la profession de... (ex : CAC/EC/OGA...), en toute indépendance et en l'absence de tout conflit d'intérêt », peut donner à penser que les professions réglementées sont en réalité les seules concernées.

Quel en est le bénéfice ?

Pour les chefs d'entreprise, une plus grande sécurité fiscale. Pour l'administration, le renforcement de la relation de confiance avec les entreprises. Pour la profession, une étape décisive dans la reconnaissance du statut de tiers de confiance.

Par où commencer ?

L'examen de conformité fiscale est possible à compter des exercices clos au 31 décembre 2020. Lors du dépôt des liasses fiscales dès fin octobre, il suffira de cocher une case pour préciser le souhait de l'entreprise de se prêter à l'examen. Puis, vous aurez jusqu'à la fin de l'année pour remplir le compte-rendu (modèle proposé en annexe 3 du décret d'application).

À noter : si vous cochez la case mais que l'entreprise décide finalement de ne pas se prêter à l'ECF cette année, l'administration ne tiendra pas compte de la demande initiale.

À lire

- LE DÉCRET DU 13 JANVIER 2021 portant sur la création de l'examen de conformité fiscale : <https://bit.ly/3bBHUQY>
- LE DÉCRET D'APPLICATION : <https://bit.ly/3t4FH6k>

Examen de conformité fiscale : 8 bonnes raisons de s'y mettre

Pour certains, l'examen de conformité fiscale « revient à faire, une fois de plus, le travail de l'administration. » D'autres attendent de bien comprendre les contours de la prestation avant de se prononcer. Dès la fin du mois de janvier, la position du CSOEC et de l'Ordre francilien a été claire : la profession doit s'emparer de cette mission, qui représente – entre autres – une opportunité unique d'acquiescer le statut de tiers de confiance.



POUR VOUS

1. La majeure partie du travail est déjà faite dans le cadre d'une mission classique de présentation des comptes

Laurent Benoudiz, président de l'OEC Paris Île-de-France, est formel : « Sur les 10 points du chemin d'audit, 80 % du travail est déjà effectué par l'expert-comptable dans le cadre d'une mission classique de présentation des comptes, au moins pour les petites entreprises. Certes, il faudra formaliser les informations et remplir le compte-rendu attendu par l'administration fiscale, mais ça ne devrait pas être très chronophage. En revanche, pour les entreprises plus grandes ou celles pour lesquelles l'expert-comptable n'effectue pas déjà une mission de présentation des comptes, il y aura bien sûr plus de travail : « on peut imaginer que cela représente jusqu'à trois semaines de travail pour les plus gros clients. » Mais les honoraires seront à la hauteur du temps passé.

2. C'est une source de recettes complémentaires pour le cabinet

Certains se demandent si les clients seront prêts à payer pour une prestation qu'ils pourraient considérer comme faisant déjà partie de la mission initiale de l'expert-comptable. En réalité, l'examen de conformité fiscale offre une garantie supplémentaire au regard de l'administration et nécessite du travail supplémentaire, ne serait-ce que pour la formalisation en compte-rendu de mission. Il est donc indispensable d'expliquer à vos clients la valeur ajoutée de cette mission et de facturer ce temps passé.

« Certes, pour les petites entreprises pour lesquelles vous réalisez une mission de présentation des comptes, le travail supplémentaire devrait pouvoir être facturé

quelques centaines d'euros. Mais si vous le faites pour l'ensemble de vos clients, ça commence à faire une somme », explique Laurent Benoudiz. Et c'est d'autant plus intéressant que cette mission sera récurrente (l'ECF devra être révisé chaque année) et pourra être réalisée au moment le plus creux de l'année, entre septembre et novembre.

3. Si vous ne le proposez pas à vos clients, quelqu'un risque de se positionner à votre place

Certes, la menace n'est pas la façon la plus positive de vous encourager à vous lancer. Mais pour autant, il faut dire ce qui est : si vous tardez à proposer à vos clients de réaliser leur ECF, un concurrent pourra le faire à votre place. Et compte tenu du manque de précision de l'administration sur la qualité des prestataires pouvant réaliser des ECF, il est à craindre que les concurrents potentiels soient nombreux : un autre cabinet, un avocat, un OGA... Difficile encore de savoir qui va se positionner, mais dans le doute, il vaut mieux faire partie des premiers à se lancer. D'autant plus que si votre client décide de confier son ECF à quelqu'un d'autre, vous devrez de toute façon fournir au prestataire choisi toutes les informations nécessaires, et donc faire quoi qu'il arrive plus de la moitié du travail.

4. Il n'y a aucun risque : pas de pénalité, pas d'indemnité

Certains s'inquiètent de leur responsabilité et du risque qu'ils feraient courir à leurs clients en cas d'erreur. En réalité, c'est tout l'inverse : avec l'ECF justement, si un point de non-conformité est relevé par l'administration, il n'y aura pas de pénalité ni d'intérêt de retard. L'expert-comptable serait seulement tenu de rembourser les honoraires correspondant au temps passé sur l'examen du point en question. De la part de l'administration fiscale, c'est inédit et c'est un signal fort de la volonté de renforcer la relation de confiance entre l'État et les entreprises.



POUR LES ENTREPRISES

5. L'ECF offre une vraie tranquillité fiscale

Même si l'administration fiscale ne peut pas l'écrire officiellement, il est certain que les entreprises qui se seront prêtées à l'examen de conformité fiscale seront moins susceptibles de subir un contrôle fiscal. Frédéric Iannucci, chef du service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal de la DGFIP, l'a bien dit, lors de l'émission « Au cœur de la profession », organisée début mars par le CSOEC : « L'ECF ne supprimera pas le risque de contrôle – l'ECF ne couvrant pas tous les points du contrôle fiscal –, mais le limitera fortement. L'administration en tiendra compte lors de la programmation des contrôles, car cette démarche spontanée témoigne de la part de l'entreprise de sa volonté de se mettre en conformité. » Pour Lionel Canesi, président du CSOEC, l'ECF permet donc d'offrir à ses clients une vraie tranquillité fiscale.

À l'inverse, pourrait-on ajouter, un client qui aurait un rappel et des pénalités et intérêts de retard à payer sur un point qui aurait pu être évité avec un ECF, pourrait le reprocher à son expert-comptable.

6. C'est l'occasion de sécuriser la comptabilité de l'entreprise, de mettre à plat et d'optimiser les process

L'ECF n'a pas qu'un intérêt fiscal, c'est aussi l'occasion de sécuriser encore plus strictement la comptabilité des entreprises. La conformité du logiciel de caisse, la bonne conservation des pièces comptables, le respect des normes... sont autant de garanties précieuses de la bonne gestion et de la fiabilité d'une entreprise. Un ECF peut ainsi être l'occasion pour une entreprise d'optimiser ses process et de gagner en efficacité.



POUR LA PROFESSION

7. Une opportunité unique de positionner les experts-comptables comme tiers de confiance

Aux yeux de l'Ordre, l'examen de conformité fiscale est une étape fondamentale vers la reconnaissance du statut de tiers de confiance. Certes, comme le dit Lionel Canesi, « la reconnaissance ultime aurait été que la seule signature de l'expert-comptable suffise et vaille ECF. Mais en attendant, proposer aux professionnels du chiffre de réaliser cette mission témoigne de la confiance de l'administration et est l'occasion de réaffirmer notre expertise aux yeux de nos clients ». Cette mission est l'opportunité d'affirmer le rôle de la profession comme partenaire de l'administration, comme garant de la sécurité fiscale des entreprises. « À l'heure où la prérogative comptable est mise à mal par la digitalisation, la prérogative fiscale – qui existe déjà dans de nombreux pays – est plus que jamais un enjeu crucial pour la profession ».

A contrario, laisser faire les ECF par d'autres professionnels dévaloriserait considérablement notre métier : que penser d'une profession qui accepterait de voir son travail validé par un prestataire externe ? Pour Lionel Canesi, ce serait assurément aller vers un « expert-comptable dégradé ».

8. Et même, une montée en gamme de la profession

Le formalisme qu'imposera l'ECF peut aussi être considéré comme une opportunité de nous améliorer et de mieux sécuriser nos pratiques. Selon Vital Saint-Marc, associé chez RSM France, l'examen de conformité fiscale va obliger les professionnels à mieux documenter les procédures. Il faudra que l'administration puisse s'appuyer sur des documents opposables, pour bien comprendre les décisions, notamment en matière de provisions, d'amortissements et de charges.

L'ECF en question : les cabinets s'organisent...

À l'heure où nous écrivons ces lignes, il est encore difficile de savoir comment la profession va s'emparer de cette nouvelle mission. Un rapide sondage sur les réseaux sociaux de l'Ordre en février donne à penser que les professionnels sont nombreux à attendre d'en savoir plus pour se lancer.

Dans certains cabinets toutefois, on se met déjà en ordre de bataille. Chez RSM par exemple, comme en témoigne Vital Saint-Marc : « un corps de contrôleurs ECF a été constitué, avec 2 associés pour chaque région, des formations sont organisées, et un guide de procédures est en cours de rédaction. Nous avons également déterminé une grille de prix et identifié des entreprises



L'ECF peut être un point d'entrée pour approcher de nouveaux prospects.



que nous comptons démarcher. Selon nous, l'ECF peut être un point d'entrée pour approcher de nouveaux prospects. »

L'Ordre vous accompagne



Convaincu de l'intérêt de vous lancer sur cette mission ?

Pour vous accompagner et vous guider pas à pas, vos institutions développent outils et formations :

› **UNE ÉMISSION DU NOUVEAU RENDEZ-VOUS DIGITAL DU CSOEC, "AU CŒUR DE LA PROFESSION"** a été consacré début mars à l'ECF, en présence de Lionel Canesi, président du conseil supérieur, Damien Dreux, vice-président du conseil supérieur, chargé du secteur « La profession au cœur de l'économie », Jérôme Fournel, directeur général des Finances publiques et Frédéric Iannucci, chef du service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal de la DGFIP. Si vous ne l'avez pas encore vue, cette émission vous permettra notamment de démêler le vrai du faux et de casser vos derniers préjugés sur l'ECF.



À retrouver sur la chaîne YouTube du CSOEC : @OECMedia <https://youtu.be/Az8nJFLGgHY>

› **UN WEBINAIRE D'1H30 GRATUIT** organisé par le CSOEC fin mars décrypte plus précisément les 10 points du l'ECF et vous permet de mieux appréhender les contours de la mission. Des formations sont en cours d'élaboration par les IRF.

› **LE CSOEC TRAVAILLE ÉGALEMENT SUR LA MISE AU POINT D'UN OUTIL EN LIGNE, J'ECF**, qui permettra de tester rapidement la conformité du FEC et la correcte application des principes comptables. En complément, un « Kit mission » sera proposé, avec un modèle de lettre de mission et tous les outils utiles pour documenter la mission et mieux accompagner vos clients.

L'examen de conformité fiscale ou la présomption de conformité

Thierry DUFANT, administrateur général des Finances publiques, commissaire du gouvernement auprès de l'Ordre.



POURQUOI UN EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE ?

Le constat est sans équivoque, l'administration fiscale peut faciliter la vie économique et contribuer à la compétitivité de nos entreprises : l'actualité le prouve !

La matière fiscale, plus que toute autre, est extrêmement complexe et en évolution permanente. Depuis longtemps, et afin de pallier cette difficulté, le rescrit fiscal offrait déjà une sécurité, mais la loi pour un État au service d'une société de confiance, dite loi ESSOC, va bien plus loin. Au-delà des mots, il faut y voir une réelle volonté de faire évoluer l'action administrative, et les avancées sont là :

- › « **Le partenariat fiscal** » avec les entreprises, avec une équipe d'experts qui répond aux questions fiscales à fort enjeu que peuvent se poser les entreprises.
- › « **L'accompagnement fiscal personnalisé** » qui, partout en région, aide les PME qui ont identifié des zones de risques fiscaux et souhaitent une analyse de leur situation.
- › « **La mise en conformité** » qui aide les entreprises, dans une série de cas variés, à corriger leur situation.
- › « **Le droit à l'erreur** » qui, rappelons-le, protège le contribuable de bonne foi des conséquences de sa première erreur déclarative.
- › Et le dernier né, « **l'examen de conformité fiscale** », qui sécurise grâce à l'intervention d'un tiers de confiance chargé d'auditer 10 points précis selon un process bien établi.

Cette démarche de partenariat, qui repose sur un contrat client/prestataire et emporte une présomption de conformité du client à l'égard des règles fiscales, permet d'anticiper les risques et de développer le civisme fiscal. C'est un gain de temps pour l'administration et une sécurité pour l'entreprise : du "gagnant/gagnant" pour employer une expression galvaudée mais imagée !

COMMENT S'ARTICULENT L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE ET LE CONTRÔLE FISCAL ?

La prestation d'examen de conformité, réalisée par un professionnel du chiffre ou du droit, du conseil ou de l'audit et qu'on dénomme en abrégé ECF, n'est pas une nouvelle modalité de contrôle et ne saurait être confondue avec le contrôle fiscal. Ce dernier perdure avec son arsenal de règles procédurales et l'ECF n'est pas l'une de ces procédures. L'ECF est un outil pour sécuriser les points évoqués, mais il n'interdit pas un contrôle fiscal ; cela serait évidemment très attractif mais romprait toute égalité entre les contribuables ! Cependant, – et c'est un avantage lié à la bonne foi de l'entreprise qui en toute confiance collabore avec son prestataire – si lors d'un éventuel contrôle fiscal, un point validé conforme devait être rappelé, les intérêts de retard et les pénalités dites d'assiette ne seraient pas appliqués.

PRÉCISEZ CETTE NOTION DE SÉCURISATION DE L'ECF ?

Sécurisation, car cet examen établit pour les entreprises qui le souhaitent une présomption de conformité

aux règles fiscales sur 10 points importants. Pour cela, il leur suffit d'informer l'administration en cochant la case prévue à cet effet sur la déclaration de résultats. Le process est simple, il repose sur un contrat prestataire/client qui sur les points audités emporte une présomption de conformité du client au regard de la règle fiscale.

La souscription de ce contrat est donc un outil de sécurisation fiscale si l'entreprise souhaite pouvoir l'opposer à l'administration et bénéficiaire, si sa bonne foi est acquise, de la non-application des intérêts de retard et de certaines pénalités en cas de rappels sur un point jugé conforme par le prestataire. Comme évoqué, les redressements sont toujours possibles sur des points validés à tort par le prestataire.

Sécurisation aussi, car l'ECF agit un peu comme la « mention expresse ». En effet, le compte rendu de mission, ou CRM, adressé à l'administration constitue une mention expresse qui dispense de l'intérêt de retard, dès lors qu'il est renseigné des mentions prévues par les dispositions du 1 du II de l'article 1727 du Code général des impôts. Pour emporter les conséquences de la mention expresse, le CRM du prestataire ne doit pas se limiter à des croix en regard des points audités, mais doit comporter des mentions littérales.

QUEL AVENIR POUR CET ECF ?

Il est trop tôt pour le dire... il faut faire vivre cette prestation et nous en tirerons, ensemble, les conclusions. Elle me semble être un outil qui permet à l'entrepreneur une certaine tranquillité d'esprit ; il est rassurant de savoir que les choses sont faites correctement et cela permet d'entreprendre et d'aborder sereinement

“
Anticiper les risques et développer le civisme fiscal.
”

toute question ou contrôle de l'administration fiscale. L'avenir, c'est aussi une transmission dématérialisée du CRM. Pour l'heure, le client renseigne un document PDF qu'il adresse par la messagerie sécurisée de son espace professionnel à l'administration, mais la cible est la transmission via la procédure TDFC.

L'expertise des professionnels que sont les tiers de confiance permet cette prestation d'audit et de validation des points fiscaux au profit des entreprises et, reconnaissons-le aussi au profit de l'administration ! Lors des contrôles fiscaux, les agents de la DGFIP passent du temps sur des questions de principe tels que le taux d'amortissement, ou encore les provisions... l'ECF, réalisé par des professionnels devenus certificateurs, allège ainsi la tâche de l'administration et apaise les relations avec cette dernière.

LE MOT DU COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT ?

J'ai relevé l'intérêt du conseil général de l'Ordre pour ce nouvel outil de sécurité juridique et sa volonté de promouvoir ce levier de renouveau dans la relation administration/usager, dont les entreprises auront tout intérêt à se saisir.

Donnons-nous rendez-vous dans quelque temps et nous en ferons alors le bilan qui sera je l'espère positif !

LUCA, le centre d'affaires de la profession !

**Un espace de co-working au cœur de la capitale, vous en rêviez, vos institutions l'ont fait !
Présentation de cet espace propice au développement de rencontres et de synergies entre les confrères et les consœurs.**

L'Ordre francilien et la CRCC de Paris ont signé en ce début d'année une convention de partenariat offrant l'exclusivité d'un centre d'affaires aux professionnels du chiffre avec la société Revig colisée.

Si les bénéfices d'un tel projet sont multiples et évidents, il est essentiel de préciser qu'une des caractéristiques principales de cette réalisation, qui en est également l'une des conditions préalables, est qu'aucune ressource financière provenant de l'Ordre n'a été et ne sera mobilisée pour la création de LUCA.

Accompagner l'installation des confrères et consœurs fait partie des grands axes de la mandature 2020-2024. Aujourd'hui, c'est en mettant à disposition des moyens pour les cabinets afin de faciliter l'exercice de l'expertise comptable que notre institution agit pour la profession. LUCA illustre parfaitement cette volonté puisque les experts-comptables et commissaires aux comptes disposent désormais de 700 m² de bureaux dédiés à la profession au cœur de la capitale. Cet espace de travail collaboratif moderne est parfaitement équipé dans le

respect des règles de déontologie et de confidentialité indispensables à l'exercice des professions du chiffre. Ce centre d'affaires permet de disposer d'espaces flexibles avec tout le confort nécessaire pour un environnement de travail agréable et sécurisé. Revig Colisée met à disposition de LUCA 4 offres allant de la domiciliation au co-working, en passant par la réservation de bureaux privatifs ou de salles de réunion.



WAHIB DAHMANI
PRÉSIDENT
DU CJEC IDF

Ce partenariat est une véritable aubaine pour les jeunes confrères et consœurs qui se lancent dans le métier. Offrir un espace de travail en plein Paris à deux pas des Champs-Élysées, c'est un projet révolutionnaire pour la profession. Je compte moi-même y souscrire, je suis notamment intéressé par la formule co-working. Avec le CJEC, nous pensons que ce genre d'initiative permet aux jeunes d'avoir des retours d'expériences et d'échanger facilement afin de mieux appréhender certaines problématiques. Grâce à LUCA, les jeunes experts-comptables seront moins livrés à eux-mêmes.



LUCA en quelques chiffres



700 m²
DE BUREAUX



20
BUREAUX
CLOISONNÉS



3
SALLES
DE RÉUNIONS



45
BUREAUX
EN OPEN-SPACE

Les offres

Pour répondre à tous types de besoins en espace de travail, 4 offres sont proposées.

DOMICILIATION

AU PRIX DE 100 € HT/MOIS

L'offre domiciliation permet de bénéficier :

- > d'une adresse professionnelle,
- > de la gestion de son courrier et de l'accueil de ses visiteurs,
- > de disposer de deux fois 1h30 d'espace de co-working par mois.



CO-WORKING

À PARTIR DE 280 € HT/MOIS

L'offre de co-working permet aux experts-comptables de disposer :

- > d'une adresse professionnelle,
- > de la gestion de son courrier et de l'accueil de ses visiteurs,
- > d'un bureau permanent au sein d'un espace de co-working.



BUREAU

L'OFFRE DE BUREAUX EST DÉCLINABLE EN 2 VERSIONS :

- > À partir de 1 600 € HT/mois pour un bureau partagé soit 566,67 € HT/personne/mois. Un bureau partagé pour 2 ou 3 confrères.
- > À partir de 500 € HT/semaine pour un bureau privatif.



SALLES DE RÉUNION

À PARTIR DE 30 € HT/1H30

L'offre de salles de réunion donne la possibilité de répondre à un besoin ponctuel de réservation d'espace, que votre société soit domiciliée ou non en Île-de-France.



Les services du centre d'affaires

Accueil et secrétariat



Un accueil professionnel est à votre disposition toute la semaine pour la gestion de vos courriers et le classement de vos documents dans des armoires sécurisées.

Confort



L'équipe Revig veille à l'environnement de travail avec un service de nettoyage quotidien et une cafétéria conviviale.

Sécurité



L'accès au centre d'affaires est sécurisé, un gardien y est présent en semaine de 8h à 20h, l'immeuble est sécurisé la nuit et le week-end. Les parties communes sont sous vidéo surveillance.

Équipements



Les postes de travail sont fonctionnels et confortables. LUCA dispose d'imprimantes multifonctions, de réfrigérateurs et de la téléphonie IP.

Santé



Le respect des normes d'hygiène est un engagement permanent au sein du centre d'affaires. Des gels hydro alcooliques et des masques sont disponibles à l'accueil.

Internet et sécurité informatique



Le centre est équipé de la fibre optique et du wifi au sein d'un réseau informatique autonome et sécurisé.

Retrouvez tous les détails des offres sur <https://www.luca.paris/offres>

L'expert-comptable face aux liquidations judiciaires

Si les experts-comptables sont en première ligne depuis un an pour prévenir ces situations en anticipant les difficultés de leurs clients, les liquidations judiciaires sont parfois inéluctables. Aperçu du contexte généré par la crise et des situations que vous pouvez être amenés à rencontrer.

L'impact de la crise économique liée au Covid sur les liquidations judiciaires

Tandis que les crises économiques sont habituellement accompagnées d'une hausse des défaillances et d'un net ralentissement des créations d'entreprises, les indicateurs restent aujourd'hui inversés, masquant de fait la réalité de la situation économique et financière actuelle des entreprises.

Un paradoxe essentiellement dû aux dispositifs de protection des entreprises et de l'emploi mis en place par le gouvernement, tels que les exonérations de charges, le gel de l'état de cessation des paiements, le chômage partiel, les prêts garantis par l'État ou bien encore le fonds de solidarité¹.

Toutefois, les situations des entreprises déclarant une défaillance semblent plus compliquées et irréversibles qu'habituellement, en témoigne la proportion des liquidations judiciaires en forte hausse. Les entreprises qui se présentent aujourd'hui devant le tribunal sont dans une situation financière extrêmement dégradée.

Dans quelle situation une entreprise se retrouve en liquidation judiciaire ?

Lorsqu'une entreprise est en difficulté, trois types de procédures collectives peuvent s'appliquer selon le degré de gravité de sa situation : la sauvegarde, le redressement judiciaire et la liquidation judiciaire. Cette dernière concerne les entreprises les plus en difficulté et aboutit à terme, à une fin d'activité (*retrouvez plus d'informations dans le numéro précédent*).

La liquidation judiciaire est la procédure mise en place lorsqu'une entreprise n'est à la fois plus en capacité d'honorer ses créances et se trouve dans le même temps dans une situation qui ne permet pas d'espérer un rétablissement. Concrètement, cela signifie que l'entreprise n'a pas assez d'actifs pour rembourser les dettes qu'elle a accumulées.

Qu'en est-il des lettres de missions ?

L'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire n'a pas pour effet d'entraîner la résiliation, ou encore la résolution des contrats en cours, quand bien même une telle clause figurerait dans un contrat (L. 641-11-1 I. et II. du Code de commerce).

Il convient en réalité de distinguer si la liquidation judiciaire est ouverte avec ou sans poursuite d'activité. Par principe le jugement emporte arrêt de l'activité, si elle ne l'est pas déjà.

Par exception, le tribunal peut autoriser la poursuite de l'activité (3 mois renouvelables une fois) dans trois cas : l'intérêt des créanciers l'exige, l'intérêt public est en cause, ou encore des perspectives de cession d'entreprise existent. Ce pouvoir d'imposer l'exécution des contrats en cours appartient au seul liquidateur judiciaire qui est désigné dans le jugement d'ouverture.

En poursuivant son activité, la société fonctionne comme si elle était en redressement judiciaire. Ainsi, les lettres de missions en cours se poursuivent mais aussi continuent à s'exécuter.

Afin de déterminer si la continuation du contrat a été décidée, l'expert-comptable doit se rapprocher du liquidateur. Si ce dernier ne se prononce pas sur la conti-



nuation du contrat dans les délais impartis à la suite d'une mise en demeure ou, si l'entreprise en liquidation n'exécute pas ses obligations postérieurement à l'ouverture du jugement, la résiliation du contrat interviendra de plein droit. (L. 641-11-1 du Code).

Face au grand doute sur la solvabilité de son client en difficulté, il est recommandé à l'expert-comptable de faire une demande de provision pour s'assurer que ses honoraires seront payés.

Quid du cabinet lui-même en liquidation judiciaire ?

Avec la crise économique actuelle, il n'est pas rare que les professionnels du chiffre soient eux-mêmes confrontés à de lourdes difficultés pouvant aboutir à une liquidation.

L'activité du cabinet d'expertise comptable en liquidation judiciaire peut être maintenue dès lors qu'elle peut être financée. L'expert-comptable continue de traiter les dossiers dans l'attente qu'un repreneur fasse une offre qui soit acceptée par le tribunal. Cela étant, il est fortement recommandé au client de solliciter un autre professionnel pour la tenue de comptabilité en urgence et demander au liquidateur de récupérer ses documents.

Un doute persiste sur le transfert de contrat lorsqu'un client d'un expert-comptable en liquidation en sollicite un autre. Cela s'explique par le fort *intuitu personae* dans la relation contractuelle avec l'expert-comptable qui se base sur une relation de confiance.

Toutefois, cette question ne se pose que lorsqu'il y a un cas de cession ce qui nécessairement suppose un main-

tien de l'activité. En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans maintien d'activité, avec des cessions d'actifs isolées en dehors de tout plan de cession, il ne peut y avoir de transfert judiciaire d'aucune lettre de mission d'un client.

Deux possibilités s'offrent au client qui souhaite récupérer ses documents comptables auprès de son cabinet d'expertise comptable en liquidation :

➤ **adresser au liquidateur judiciaire une mise en demeure par courrier recommandé**, de se prononcer sur la poursuite du contrat. Celui-ci sera considéré comme résilié de plein droit sans réponse de sa part dans un délai d'un mois après l'envoi de la mise en demeure.

➤ **faire valoir son droit de propriété** sur les documents par une action en revendication au liquidateur judiciaire dans un délai de 3 mois dès le jugement d'ouverture de la procédure collective.

→ Notons que cette action n'est envisageable que si l'intégralité des honoraires a été réglée, à l'inverse le liquidateur judiciaire pourra exercer un droit de rétention si le client n'est pas à jour de ses factures.

Vous souhaitez assister vos clients dans la gestion des premières difficultés, n'hésitez pas à contacter la cellule d'accompagnement des experts-comptables à l'adresse soutenirvosclients@oec-paris.fr ou au 01 55 04 31 78

Retrouvez la cellule sur le site oec-paris.fr et dans le numéro précédent du Francilien

¹ Plus d'informations sur les mesures d'accompagnement des entreprises sur le site appelleunexpert.fr

² Les trois quarts des défaillances d'entreprise au troisième trimestre 2020 étaient des liquidations judiciaires contre les deux tiers habituellement, selon la société Altares.

Contrôle qualité : la réforme continue

La réforme du contrôle qualité lancée en 2019, a été un axe fort de la précédente mandature. Qu'en est-il des outils et des formations permettant de répondre aux enjeux de la réforme ?

Cette réforme structurante a mis l'accent sur l'amélioration de la performance des cabinets et le respect de l'application des normes professionnelles. Pour rappel les fondamentaux du contrôle qualité sont les suivants (article 402 du règlement intérieur) :

- > Améliorer la perception de la qualité des prestations offertes par la profession,
- > Contribuer à la bonne organisation des cabinets et au perfectionnement des méthodes de travail,
- > Harmoniser les comportements professionnels,
- > Apprécier l'application des règles et des normes professionnelles,
- > Développer la solidarité au sein de la profession en rapprochant les professionnels des instances de l'Ordre.



VIRGINIE ROITMAN,
PRÉSIDENTE DE LA
COMMISSION QUALITÉ
ET VICE-PRÉSIDENTE
DE L'OEC PARIS-IDF

« Après avoir reçu, écouté, conseillé, mais aussi alerté, les jeunes experts-comptables en tant que présidente du Tableau de l'Ordre, après avoir mis en garde certains experts-comptables du danger lié à la couverture d'exercice illégal, en tant que présidente de la commission Répression d'exercice illégal, présider la commission Qualité pour continuer d'être à l'écoute des confrères, consœurs et partenaires de la performance

de nos cabinets, m'est apparue comme une évidence. Cette campagne 2021 qui s'ouvre sera à l'image de celle de l'année précédente, c'est-à-dire une campagne restreinte qui tient compte, dans ce contexte sanitaire et économique inédit, des difficultés que vous rencontrez dans vos cabinets. Notre préoccupation est la performance de votre cabinet et la protection de votre exercice professionnel par la juste application des normes. Pour cela, nous mettons à votre disposition, que vous bénéficiiez ou pas d'un contrôle qualité, des outils d'auto-diagnostic de conformité aux normes et de perfor-

mance de votre cabinet, mais aussi des outils pédagogiques de vulgarisation des normes. Notre objectif : un contrôle qualité utile à la performance de votre cabinet et sécurisant votre exercice professionnel. »

Encore plus d'outils à votre disposition



AUTO-DIAGNOSTIQUER LA CONFORMITÉ DE VOTRE CABINET

C'est un diagnostic en ligne sur le site Cap Performance permettant de vérifier la conformité de ses pratiques avec les normes applicables à notre profession.

- > Réalisez un contrôle de qualité « blanc » confidentiel, pour identifier les risques du cabinet au travers de 47 questions portant sur 5 thématiques :
 - Règles professionnelles,
 - Anti-blanchiment,
 - Qualité et organisation du cabinet,
 - Acceptation / lettres de mission,
 - Réalisation des missions.
- > Bénéficiez de préconisations d'actions à mener (pistes de progrès) quand le diagnostic détectera des faiblesses.
- > Obtenez des conseils sur les outils disponibles dans la profession pour améliorer le fonctionnement du cabinet.

À l'issue du diagnostic, vous obtiendrez :

- > Un rapport de diagnostic avec les points forts / faibles du cabinet
- > Des préconisations d'actions prioritaires pour mettre le cabinet en conformité, avec des suggestions de ressources utiles à l'adaptation du cabinet.



DÉCODER LES NORMES APPLICABLES

Si vous êtes perdus dans le labyrinthe des normes et des textes à respecter, cet outil est fait pour vous ! www.capsurlaperformance.fr/normes-basedoc/



AUTO-DIAGNOSTIQUER LA PERFORMANCE DE VOTRE CABINET

À partir de questions simples portant sur différents axes de la gestion de votre cabinet (projet de cabinet, performance, RH, développement, missions...), *Mon Diagnostic Performance* réalise en ligne un diagnostic sur mesure de votre cabinet.

www.mondiagnosticperformance.fr

Au terme de l'analyse, il préconise des pistes d'évolution les plus adaptées à votre situation et met à votre disposition des solutions concrètes pour vous aider à améliorer la performance de votre cabinet (outils Excel et Word, formations, articles...)

Des contrôleurs encore mieux formés

Les 140 contrôleurs qualité sont formés pour vous accompagner dans la performance de votre cabinet, ils bénéficient des 12 ateliers de la Performance Academy. Grâce à la mise en place de groupe sur des plateformes comme WhatsApp, et une FAQ, les contrôleurs et superviseurs partageront leurs bonnes pratiques.



« En l'espace de 3 ans j'ai assisté et participé au changement radical du contrôle qualité tant dans l'usage des outils, que dans sa conception et plus encore dans sa perception. En effet, grâce aux formations PERFORMANCES ACADEMY, j'ai pu m'ouvrir à des réflexions auxquelles je n'aurais jamais pensé auparavant. Jeune contrôleur, je n'ai jamais eu la prétention, de me placer au-dessus de mes confrères et consœurs que je visite, mais uniquement de m'enrichir de leurs pratiques.

Ma philosophie d'approche a toujours été de partager un moment convivial, d'échange, d'écoute et de respect. Grâce au contrôle qualité 2.0 je dispose maintenant de thèmes de discussions bien précis. Les échanges permettent de s'enrichir des pratiques du contrôlé, qui parfois peuvent conduire à un changement de méthode dans mon propre cabinet tant technique que d'appréciation, mais également de faire part de mon expérience acquise aux travers de mes précédents contrôles.

Cela permet également, de discuter librement, sans filtre de sujets sur lesquels il est parfois difficile de se confier ou du moins d'aborder.



Des formations innovantes pour préparer un contrôle et/ou autocontrôler votre cabinet

> **MON CABINET RESPECTE-T-IL LES NORMES DE TRAVAIL ET LES OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES ?**

3 heures pour tester votre cabinet selon la méthode interactive Didask :

Cette stratégie d'apprentissage fondée sur les sciences cognitives vous permet d'actualiser vos connaissances des normes et des règles professionnelles de façon proactive et constructive.

> **EN CLASSE VIRTUELLE, ANIMÉE PAR UN CONTRÔLEUR DE QUALITÉ EXPÉRIMENTÉ (3H), « COMMENT PRÉPARER SON CONTRÔLE »**

Cet instant d'échange et de dialogue entre professionnels vous permet de poser toutes vos questions sur le déroulé du contrôle.



Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site de l'ASFOREF :

<https://bit.ly/30aiF1v>

Cela est particulièrement vrai, lorsque nous nous retrouvons face à un contrôlé exerçant seul au sein de son cabinet, qui jusqu'à ce jour fatidique, n'avait jamais pris le temps de la réflexion sur des sujets susceptibles de le concerner, tant pour le quotidien que pour le devenir de son cabinet.

Certes, il faut garder à l'esprit le socle fondateur du contrôle, mais grâce à cette nouvelle génération, il est possible de lui donner une dimension humaine qui jusqu'alors était effacée au profit de son aspect technique et unilatéral.

Une discussion fluide et centrée permet :

- > de mieux comprendre le mode de fonctionnement du cabinet du confrère ;
- > De mieux appréhender ses problématiques, ses difficultés ;
- > De rendre le contrôle moins austère ;
- > De libérer le contrôlé de sa réserve, voire de sa réticence dans les réponses formulées aux questions.

En conclusion je dirais :

Contrôlons-nous aujourd'hui confraternellement, pour être plus fort demain ! »

PHILIPPE CHARLE,
CONTRÔLEUR DEPUIS 2017

Sur les bancs de l'école, un centre de ressources pour les enfants avec troubles autistiques et leur famille

Association d'intérêt général à but non lucratif, elle soutient les familles d'enfants avec autismes et plus largement des Troubles du Spectre Autistique (TSA), la commission Parité diversité et inclusion s'est portée volontaire pour mettre en avant cette association qui porte des enjeux sociétaux forts.

Depuis 2008, Sur les bancs de l'école a pour objet d'aider les familles à pouvoir scolariser leur(s) enfant(s) en milieu ordinaire, de proposer aux familles tout type de prise en charge pour favoriser l'autonomie et l'épanouissement de la personne avec trouble de l'autisme. Enfin, elle accompagne les familles dans leurs démarches afin de leur permettre de surmonter les difficultés administratives, financières, psychologiques ou sociales qu'elles peuvent rencontrer.

professionnels recrutés, formés et salariés par Sur les bancs de l'école. Loin d'être un sujet anodin, l'autisme touche actuellement environ 100 000 enfants et jeunes de moins de 20 ans en France.



150 enfants ayant un trouble autistique bénéficient, grâce à l'association, des rééducations que nécessitent leurs troubles.

Afin de poursuivre ces missions, l'association a notamment créé à Paris en septembre 2009 son premier lieu d'accueil des familles, la maison de TED, regroupant de nombreux services dispensés par des professionnels de la santé, de l'apprentissage et de la psychologie.

Puis en 2015, elle a créé à Paris l'Autism Friendly Académie une classe passerelle vers le monde professionnel pour les jeunes adolescents en rupture de parcours scolaire.

Aujourd'hui, le réseau « Sur les bancs de l'école » accompagne 200 familles au quotidien, dans toute l'Île-de-France, dans tous les aspects qui touchent au handicap de leurs enfants. 150 enfants ayant un trouble autistique bénéficient, grâce à l'association, des rééducations que nécessitent leurs troubles et sont, dans leur grande majorité, scolarisés en milieu ordinaire. L'association met en place une quarantaine d'accompagnements scolaires privés, grâce à l'intervention de



L'association Sur les bancs de l'école est éligible à recevoir tout ou partie du solde de 13 % de la taxe d'apprentissage pouvant être librement versée par les entreprises (ancien hors quota). Ce versement concerne toutes les entreprises et doit être effectué avant le 31 mai 2021, directement à des établissements éligibles, sans passer par un organisme collecteur.

Avec votre impôt, vous pouvez aider l'association à mener ses activités au profit des enfants avec troubles autistiques : La Maison de TED et Autism Friendly Académie ont grand besoin de vos contributions !



Rendez-vous sur surlesbancsdelecole.org pour compléter votre bulletin de versement à renvoyer à l'association.

**Pour toute question : secretariat@surlesbancsdelecole.com
01 56 23 00 44**

Les experts-comptables sans frontières (ECSF), la passion du cœur

Exclusivement composée de bénévoles, l'association agit au travers de trois axes majeurs : l'échange et le partage de connaissances, l'aide matérielle et les actions humanitaires. Présentation des projets et actions « coups de cœur » pour l'année à venir.

Créée en 1992 par un expert-comptable soucieux de transmettre son savoir, les volontaires de l'association parcourent les quatre coins de la planète afin de partager leurs connaissances sur des sujets aussi variés que l'informatique, l'économie ou la comptabilité.

Au cours de ses différentes missions, l'association a notamment pu développer des partenariats locaux, des bibliothèques d'échange en comptabilité et en gestion, ainsi que du partage de matériel informatique. Lorsqu'elle en a la possibilité, ECSF s'investit au sein d'actions humanitaires telles que l'aide au maraîchage, l'achat de bétail ou l'aide aux orphelinats et dispensaires.

En 2021, ECSF poursuit ses actions au Burkina Faso pour favoriser l'accès à l'eau potable, mais également au Niger au travers de la mise à disposition de supports d'ateliers pour des artisans et enseignants.

Afin de faire grandir l'impact de ses actions, l'association diversifie ses moyens d'action au travers de son projet « éducation » par la création d'une chaîne YouTube à destination de l'ensemble des bénéficiaires des actions menées pour la transmission de savoirs et de connaissances.



Parallèlement à cela, ECSF développe des partenariats notamment avec la fondation EDF, pour la formation d'artisans installateurs de panneaux solaires au Sénégal, mais également en France avec l'ONG United way, qui agit en faveur de l'insertion des jeunes et de l'égalité des chances.

Pour cette nouvelle année, ECSF lance également un appel aux dons d'ordinateurs portables à destination des chômeurs longue durée dans un objectif de réinsertion.

Autant d'actions qui, menées sur le long terme, peuvent faire une différence et contribuer à l'entraide internationale. Les besoins sont multiples, et les moyens de soutenir les actions de l'association le sont tout autant.



Découvrez l'ensemble des actions menées, et en cours de réalisation, sur <https://www.ecsf.fr/>

Si vous souhaitez participer à ces initiatives solidaires, plusieurs moyens d'actions vous sont proposés, vous pouvez :



ADHÉRER À L'ASSOCIATION,



PRENDRE PART À UNE ACTION DE TERRAIN PONCTUELLE,



EFFECTUER UN DON EN LIGNE SUR [HTTPS://WWW.ECSF.FR/](https://www.ecsf.fr/)

Votre partenaire TPE C'EST PICPUS



Cotisation 2021

240€ HT

Auto-entrepreneurs : 60€ TTC

Compétence nationale
et multiprofessionnelle

SIMPLE

- Un interlocuteur unique pour vos clients BNC, BIC et BA
- Une plateforme interactive pour suivre vos dossiers au jour le jour et traiter les demandes d'information ECCV/EPS en ligne
- Des attestations délivrées sans délai même en période fiscale

PRO

- Une expertise des thématiques TPE
- Une ligne d'information juridique, fiscale et économique
- Des formations en présentiel et des webinaires, des conférences d'actualité pour les cabinets d'expertise comptable
- Un contrôle qualité des ECCV réalisé par des experts-comptables

À L'ÉCOUTE

- Une équipe attentive aux problématiques des cabinets
- Des missions réalisées dans le respect de votre relation client
- Une dynamique réseau avec 3 000 cabinets franciliens qui nous font confiance

www.cgapicpus.com

Vos contacts

Nation > Christine DOUARIN

Tél. : 01.53.33.34.55

36, rue de Picpus - 75580 Paris cedex 12

E-mail : douarin.christine@cgapicpus.com

Nanterre > Michèle LECLERE

Tél. : 01.47.25.92.26

41, rue des trois Fontanot - 92024 Nanterre cedex

E-mail : leclere.michele@cgapicpus.com

Saint-Maur > Raoul FAGE

Tél. : 01.81.94.54.20

6, avenue du Gouverneur Général Binger - 94100 Saint-Maur-des-Fossés

E-mail : fage.raoul@cgapicpus.com

Créés et administrés par des experts-comptables.

Président : Daniel Forestier, expert-comptable

